SYNDICAT MIXTE DE LA CHARENTE AVAL

COMPTE-RENDU

DE LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE

Sous-bassin de la Gères et la Devise

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Mai 2020

SMCA

RAISON SOCIALE	Syndicat Mixte Charente Aval
COORDONNÉES	3, avenue Maurice Chupin Parc des Fourriers 17300 ROCHEFORT Tel : 05.46.82.17.80
INTERLOCUTEUR	Margaux NICOU E-mail : m.nicou@charente-aval.fr

RAPPORT

TITRE	COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE Sous-bassin de la Gères et la Devise

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION 1

2. CONTEXTE 2

3. ECHANGE SUR LES ACTIONS DU PPG GERES-DEVISE 3

3.1. Action 2 : OR 13 : Entretien de la ripisylve et traitement des embâcles 3
3.2. Action 3 : OR 14 plantation de ripisylve sur les secteurs qui en sont dépourvus 3
3.3. Action 4 : OR 16 réalisation d'une étude sur les liens entre nappe, alimentation du marais nord, zones humides et cours d'eau, à l'échelle des marais Nord de Rochefort 4
3.4. Action 5 : OR 19 entretien des ouvrages de répartition entre la Gères et le Mounet, d'écrêtage de Saint-Germain de Marencennes 4
3.5. Action 6 : OR 20 : Protection contre les inondations en amont de Surgères 4
3.6. Action 7 : OR 22 protection contre les inondations aux Rues 4
3.7. Action 8 : OR 23 : Confortement des érosions de berges sur le Mounet, le long de la voie communale 5
3.8. Action 9 : OR 24 : Gestion de la fuite du cadre sur le Mounet amont de St-Germain-de-M 5
3.9. Action 10 : OR 25 : Gestion de l'effondrement de la voie et érosions de l'ouvrage de la STEP 6
3.10. Action 13 : OR 29 : Gestion et réhabilitation de la vanne de Chaban 6
3.11. Action 14 : OR 30 : Restauration de la continuité écologique sur les ouvrages sur la Devise 6
3.12. Action 15 : OR 36 sensibilisation de la population sur les bonnes pratiques en lien avec les milieux aquatiques et les zones humides 6
3.13. Action 16 : OR 38 : Restauration des douves de Surgères et gestion hydraulique au cœur de la ville 7
3.14. Action 17 : OR 39 : Amélioration du cadre paysager de St-Mard en lien avec la Gères, notamment dans le village 7
3.15. Action 18 : OR 42 : Gestion de massifs de Renouée du Japon sur le Mounet et la Gères 7

4. CONCLUSION 8

ANNEXES

ANNEXE 1

Diaporama de présentation

ABREVIATIONS

AS	Association Syndicale de Marais
CdC	Communauté de Communes
CA	Communauté d'Agglomération
SMCA	Syndicat Mixte Charente Aval
PPG	Programme Pluriannuel de Gestion
STEP	Station d'épuration
CREN	Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes (association loi 1901, d'intérêt général)
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

RESUME

Cette réunion de la commission géographique du sous-bassin Gères-Devise correspond à l'actualisation des actions du PPG (Programmation Pluri-Annuel de Gestion) achevé il y a deux ans.

L'UNIMA a été sollicité en 2012 par le SIAH Gères-Devise (avant la compétence GEMAPI), pour réaliser un diagnostic des cours d'eau, décrire leur fonctionnement et les enjeux qui en découlent.

L'objectif était alors de proposer, en concertation avec les acteurs locaux, des modalités de gestion des aménagements adaptés au territoire, et répondant aux objectifs dans le cadre de la DCE et du SDAGE Adour-Garonne.

L'UNIMA a mené une étude qui s'est déroulée en 4 phases de 2013 à 2018 :

1. Etat des lieux et diagnostic (description milieu, estimation des débits, quantification des pressions et usages) ;
2. Enjeux et objectifs priorisés (réunions de travail avec les acteurs locaux) ;
3. Proposition de scénarios d'aménagements pour atteindre les objectifs définis. Un choix de scénarios a été réalisé par les élus en concertation avec les acteurs locaux ;
4. Aboutissement à un PPG chiffré, hiérarchisé et planifié dans le temps.

Les actions ne se limitent pas au champ de compétence du SIAH, mais également aux autres acteurs du territoire, telle que la structure compétente en termes de GEMA et PI : à savoir le SMCA depuis le 1er janvier 2019.

Ainsi le PPG est à mettre en œuvre principalement par le SMCA et les différents partenaires (selon les compétences) après mise en place d'une DIG (Déclaration d'Intérêt Général) et de DLE (Dossier Loi sur l'EAU).

1. Introduction

La réunion s'est tenue en visio-conférence le 28/05/20 à 9h00 et 14h30 afin de répondre aux mesures de sécurité sanitaire. Ces deux réunions étaient identiques en terme de contenu. Elle a été divisé en deux groupes pour des raisons de praticité (ne pas être plus de 15 en visio-conférence).

Au total, sur les 29 invités 17 personnes étaient présentes et 9 personnes excusées.

:

Réunion à 9h00	Réunion à 14h30
M. Burnet *-Président du SMCA-*	**Mme Bernard** *-Première Vice-Présidente SMCA, déléguée d'Aunis Sud au SMCA* **-**
M. Gabet - Président du SIAH Gères-Devise, délégué d'Aunis Sud au SMCA-	**M. Bessaguet** *–Quatrième Vice-Président SMCA-*
M. Garcia -*Maire de Saint-Pierre La Noue, délégué d'Aunis Sud au SMCA*	**M. Jobin** *–Maire de Ballon, délégué d'Aunis Sud au SMCA-*
M. Ravon – *Elu de St Pierre la Noue-*	**M. Barreau –** *Maire de Saint-Saturnin-du-Bois-*
M. Jaulin *– Président ASA Transbordeur-*	**M. Moueix** *– Elu de Saint-Saturnin-du-Bois-*
M. Rinjonneau *–Président des irrigants sur Gères-Devise-*	**M. Tardy** *– Maire de La Devise, délégué d'Aunis Sud au SMCA-*
Mme Philippot *-Responsable environnement à la CdC Aunis Sud-*	
Mme Nicou *-Animatrice des sous bassins versant Gères-Devise et Arnoult-Bruant au SMCA-*	

Mme Nicou introduit cette réunion en remerciant les participants de leur présence et annonce l'ordre du jour :

Le but de cette réunion est de passer en revue les actions retenues, les mettre à jour et juger la pertinence de les modifier, les conserver ou les modifier. Cela permettra de valider ensemble le PPG actualisé et de revoir les priorités.

NB : le compte rendu suivant reprend les principaux échanges réalisés lors de ces deux réunions.

Pour le reste des informations présentées lors de la réunion, il faut se référer au diaporama présent en Annexe 1.

2. Contexte

M. Bessaguet explique que le choix d'assurer cette réunion sous cette forme (visio-conférence) permet d'assurer un maintien de l'avancement des dossiers malgré la crise sanitaire. Le Comité Syndical ayant eu lieu avant le confinement les budgets ont été votés et permet de continuer d'avancer.

Malgré le télétravail, des échanges réguliers ont été maintenus avec l'équipe du SMCA et les élus.

Il annonce le recrutement au sein du SMCA de M. Pierre Gohard Coordonnateur GEMAPI et de M. Aurélien MURCIANO assistant administratif et financier à mi-temps.

Mme NICOU, ayant pris ses fonctions récemment au sein du SMCA, se présente auprès des invités : elle est en charge de l'animation des sous bassins versants sur l'Arnoult-Bruant et la Gères-Devise. Elle précise que tous les contacts concernant le SMCA sont accessibles en fin du diaporama.

Elle rappelle la localisation du site d'étude (carte) et présente la synthèse des 21 actions.

Ces dernières sont alors abordées de façon plus détaillées une à une.

3. Echange sur les actions du PPG Gères-Devise

Seules les actions ayant fait l'objet de remarques sont présentées dans ce compte rendu.

3.1. Action 2 : OR 13 : Entretien de la ripisylve et traitement des embâcles

Questionnement sur le tronçon en rouge (entretien de la ripisylve au nord de St-Mard) : Pourquoi est-il intégré dans l'entretien ? En effet, il y a peu de ripisylve à entretenir sur cette zone (entouré en vert sur la carte ci-dessous).

Mme Nicou précise que cette carte a été réalisée en 2017 par l'UNIMA lors de l'élaboration du PPG ; elle est donc à réactualiser. Chaque année, M. Gabet identifiaient les zones précises où il était nécessaire que Aunis GD intervienne.

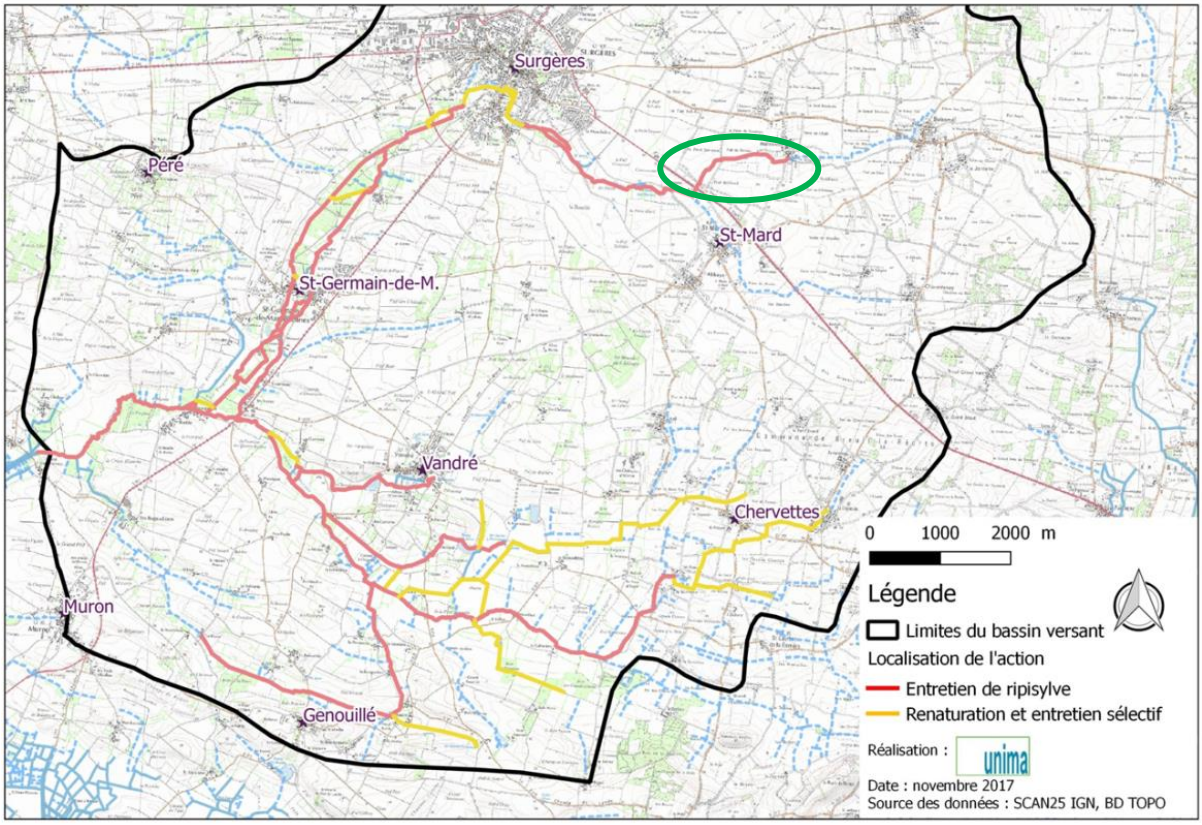

3.2. Action 3 : OR 14 plantation de ripisylve sur les secteurs qui en sont dépourvus

Idem à l'orientation n°OR 13 : la carte est à mettre à jour.

3.3. Action 4 : OR 16 réalisation d'une étude sur les liens entre nappe, alimentation du marais nord, zones humides et cours d'eau, à l'échelle des marais Nord de Rochefort

Il conviendra de s'assurer que le positionnement des installations de systèmes de mesure des données hydrologiques soit toujours pertinent.

De plus, afin d'éviter la mobilisation d'une personne pour relever les données de hauteur d'eau, il serait intéressant de veiller à l'automatisation des relevés (tous et pas seulement certains).

3.4. Action 5 : OR 19 entretien des ouvrages de répartition entre la Gères et le Mounet, d'écrêtage de Saint-Germain de Marencennes

Sur cette action, il faudra veiller à la coordination (par le biai d'une convention par exemple) entre le SIAH Gères-Devise, responsable de la gestion des ouvrages, et le SMCA, en charge de la GEMAPI.

3.5. Action 6 : OR 20 : Protection contre les inondations en amont de Surgères

Mme Philippot indique qu'en amont de Surgères, près de Cornet, une parcelle est en vente par la SAFER (4000 m2). Des parcelles à cet endroit peuvent être intéressantes à acquérir dans le cadre de la mise en place des zones d'expansion de crue.

Ainsi, la préemption de cette parcelle par le Département ou la Commune de Surgères serait un plus lors de la mise en place du PPG Gères-Devise. Une demande sera faite en ce sens.

Des réserves sont émises par M. Rinjonneau sur la gestion des parcelles acquises par le Département, qui sont souvent mal entretenues. La réalisation de convention avec les propriétaires, notamment les agriculteurs, est plus efficace.

M. Burnet indique que l'acquisition foncière se fait dans ce cas-là dans l'intérêt général de la population. Cela permet de garantir une permanence publique, et cela n'empêche pas de confier l'exploitation du terrain à un agriculteur.

Il est précisé que certaines parcelles trop petites ne passent pas par la SAFER. Il y a donc nécessité d'une veille via les acteurs de terrain (les communes en particulier) sur les transactions possibles. Pour cela, il nous faut déterminer les secteurs qui intéressent le SMCA, et établir une stratégie foncière.

3.6. Action 7 : OR 22 protection contre les inondations aux Rues

Il est décidé d'ajouter l'étude du secteur de Montifaut. En effet, ce secteur est plus touché par les inondations que les Rues (Montifaut à connu cet hiver plusieurs inondations, alors que les Rues ont été épargnées).

3.7. Action 8 : OR 23 : Confortement des érosions de berges sur le Mounet, le long de la voie communale

Il est indiqué que des travaux d'enrochements ont été réalisés (au niveau de la flèche verte ci-dessous) il y a environ deux ans pour conforter la route qui menaçait de s'effondrer.

ACTION : TRAITEMENT DE L'EROSION DE BERGE CONTRE LA ROUTE ET DEPLACEMENT DU MOUNET

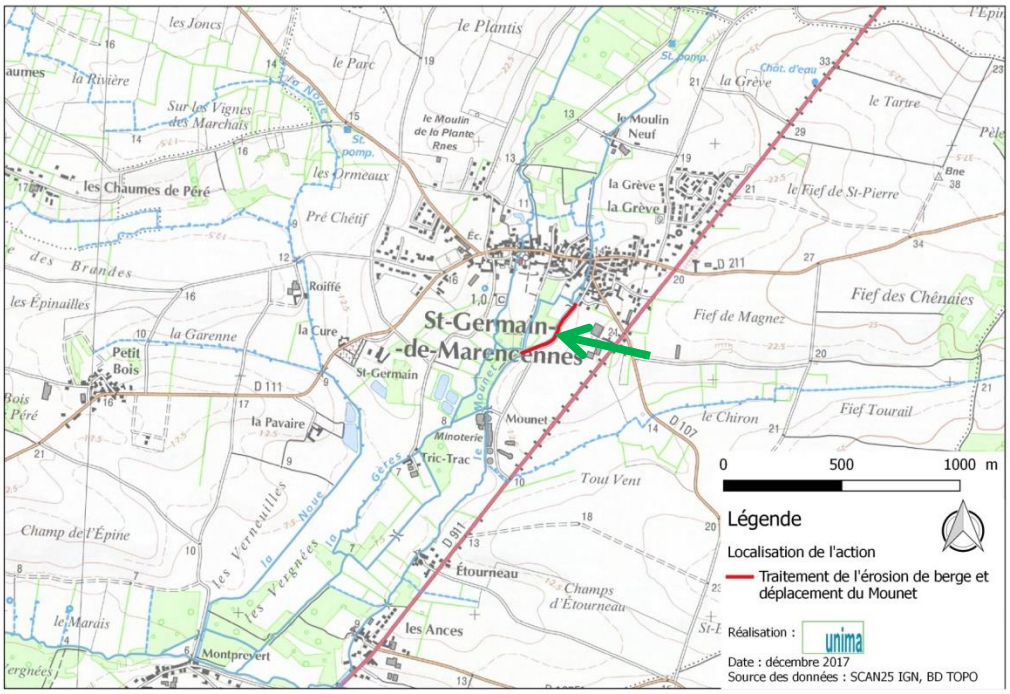

M. Gabet, confirme que cette route qui longe le Mounet a été fragilisée car ENEDIS a réalisé une tranchée dans la chaussée côté cours d'eau pour passer des réseaux enterrés.

Une question est formulée sur la pertinence de déplacer le lit du cours d'eau plutôt que la route. Il est précisé que cela est moins onéreux et surtout que, certes, cette route reste peu passagère, mais elle reste utile pour permettre l'accès à Tric-Trac.

3.8. Action 9 : OR 24 : Gestion de la fuite du cadre sur le Mounet amont de St-Germain-de-M.

Il est proposé de supprimer totalement cet ouvrage. Cette décision fait l'unanimité.

En effet, il n'a plus d'utilité. D'ailleurs, il est précisé que cet ouvrage étant sous dimensionné, et que des infiltrations sous la route sont observées. Cela a provoqué une dégradation de la route le long de l'ouvrage. Cette action est donc prioritaire.

3.9. Action 10 : OR 25 : Gestion de l'effondrement de la voie et érosions de l'ouvrage de la STEP

Le problème s'est accentué cet hiver. L'idéal serait de traiter la question du lit de la rivière depuis le centre de Surgères (au niveau du magasin U), afin de pouvoir supprimer cet ouvrage dont la hauteur de chute amplifie le problème d'érosion.

Il est précisé que la STEP (Station d'épuration) rejette ses eaux traitées dans la Gères, ce qui présente l'avantage de venir en soutien d'étiage l'été. La SAUR, son gestionnaire pour la Ville de Surgères, sera à solliciter dans le cadre de cette action.

3.10. Action 13 : OR 29 : Gestion et réhabilitation de la vanne de Chaban

Il est rappelé les antécédents :

- Les pièces de manœuvre de l'ouvrage de la vanne de Chaban ont été démontées (et réinstallés sur l'ouvrage de Cornet) et ses vantaux fixés afin de tester un effacement réversible de l'ouvrage.

- Une passerelle a été installée suite à la mise en place du PPG Gères Devise pour pouvoir traverser la Devise (itinéraire de promenade). Elle est à conserver.

Il n'est pas jugé bon de supprimer/effacer la totalité de cet ouvrage.

En effet, il est inutile d'engager des dépenses pour l'effacement qui est déjà effectif. De plus, il convient de garder la possibilité, à l'avenir, de réhabiliter cet ouvrage si nécessaire.

De plus, cet ouvrage a encore une fonction l'été : il permet le ralentissement de l'eau et limite les sécheresses.

Ainsi, il est retenu de conserver cet ouvrage comme tel (non fonctionnel mais pouvant le redevenir si besoin à moindre frais).

3.11. Action 14 : OR 30 : Restauration de la continuité écologique sur les ouvrages sur la Devise

Cette action et la précédente sont liées.

Il est précisé que l'ouvrage à Brette devra être modifié. En effet, la passe à anguille installée n'est pas fonctionnelle. La pente étant trop importante, les anguilles ne peuvent l'emprunter.

3.12. Action 15 : OR 36 sensibilisation de la population sur les bonnes pratiques en lien avec les milieux aquatiques et les zones humides

Il est proposé d'insérer des cartes dynamiques dans le site Internet du SMCA en cours de construction. Actuellement le logiciel utilisé ne le permet pas, mais cela peut évoluer. M. Jobin peut venir en appui de Margaux Nicou sur cette question qu'il connaît bien.

3.13. Action 16 : OR 38 : Restauration des douves de Surgères et gestion hydraulique au cœur de la ville

Le fait de déconnecter les Douves de la Gères sort du cadre de la GEMAPI. Ainsi, le SMCA interviendra en appui au rythme de la ville de Surgères. Surgères a déjà fait réaliser par l'UNIMA une étude du pluvial de la commune.

3.14. Action 17 : OR 39 : Amélioration du cadre paysager de St-Mard en lien avec la Gères, notamment dans le village

M. Rinjonneau exploitant de part et d'autre du secteur concerné par la plantation de ripisylve explique que dans l'ancien cours, il avait été installé des feuillures. Puis cette portion a été totalement linéarisée pour permettre une évacuation plus rapide de l'eau et ainsi éviter l'inondation du bourg de Saint-Mard.

Il semble qu'il existe également un terrain dans le bourde d St-Mard où une renaturation pourrait être envisagée avec l'accord des propriétaires (famille Josensi).

3.15. Action 18 : OR 42 : Gestion de massifs de Renouée du Japon sur le Mounet et la Gères

Mme Philippot précise que le Conservatoire d'Espace Naturel (CREN) et l'INRAE travaillent sur cette problématique et lancent une enquête auprès des organismes qui ont pratiqué cette lutte contre la Renouée. Ainsi, en juin nous aurons des informations et du recul sur l'efficacité de cette méthode de criblage/bâchage de la Renouée.

A l'occasion de ce chapitre sur une espèce exotique envahissante (EEE), Margaux Nicou fait un point sur la lutte contre la jussie 2020. Elle interviendra sur Gères-Devise à compter de mi-juin pour le premier passage, et en septembre pour le second. Le volume de jussie est évalué à 70 m3 (soit 49 tonnes) entre le Gué Charreau et Saint-Germain de M.

4. Conclusion

Un point est fait sur les suites à donner : mise en place préalable d'une DIG (Déclaration d'Intérêt Général) et de DLE (Dossier Loi sur l'EAU).

Un délai total de 18 mois est à prévoir avant la mise en place des travaux.

Il est proposé de confier une partie de ces missions à un bureau d'étude. En 2018, une estimation a été faite (à la fin du PPG) par l'UNIMA et chiffré à 10 000 euros. Il est convenu d'actualiser ce devis et d'établir un cahier des charges de consultation afin mettre en concurrence plusieurs prestataires.

Un point avec les différents financeurs (Agence de l'eau, région, Europe…) sur ces actions et les financements mobilisables sera bien entendu également nécessaire.

Mme Nicou remercie les participants pour avoir répondu présent à cette réunion.

Annexe 1

Diaporama de présentation

Commission Géographique

Bassin Versant Gères-Devise

Réunion du 28/05/20

SYNDICAT MIXTE DE LA CHARENTE AVAL

00 Sommaire

1. Introduction
2. Présentation des principales actions
3. Détail des actions
4. Echange
5. Suite à donner
6. Conclusion

- Plan de gestion du sous bassin de la Gères et la Devise

Localisation :

La **Devise** est un affluent « rive droite » de la Charente.
Ce cours d'eau de 36 km est canalisé sur sa partie aval par le canal de Charras, long de 20 km.

Sur sa partie amont, elle collecte un BV de 132 km2.
Le principal affluent est la **Gères** , long de 13 km.

01 Introduction

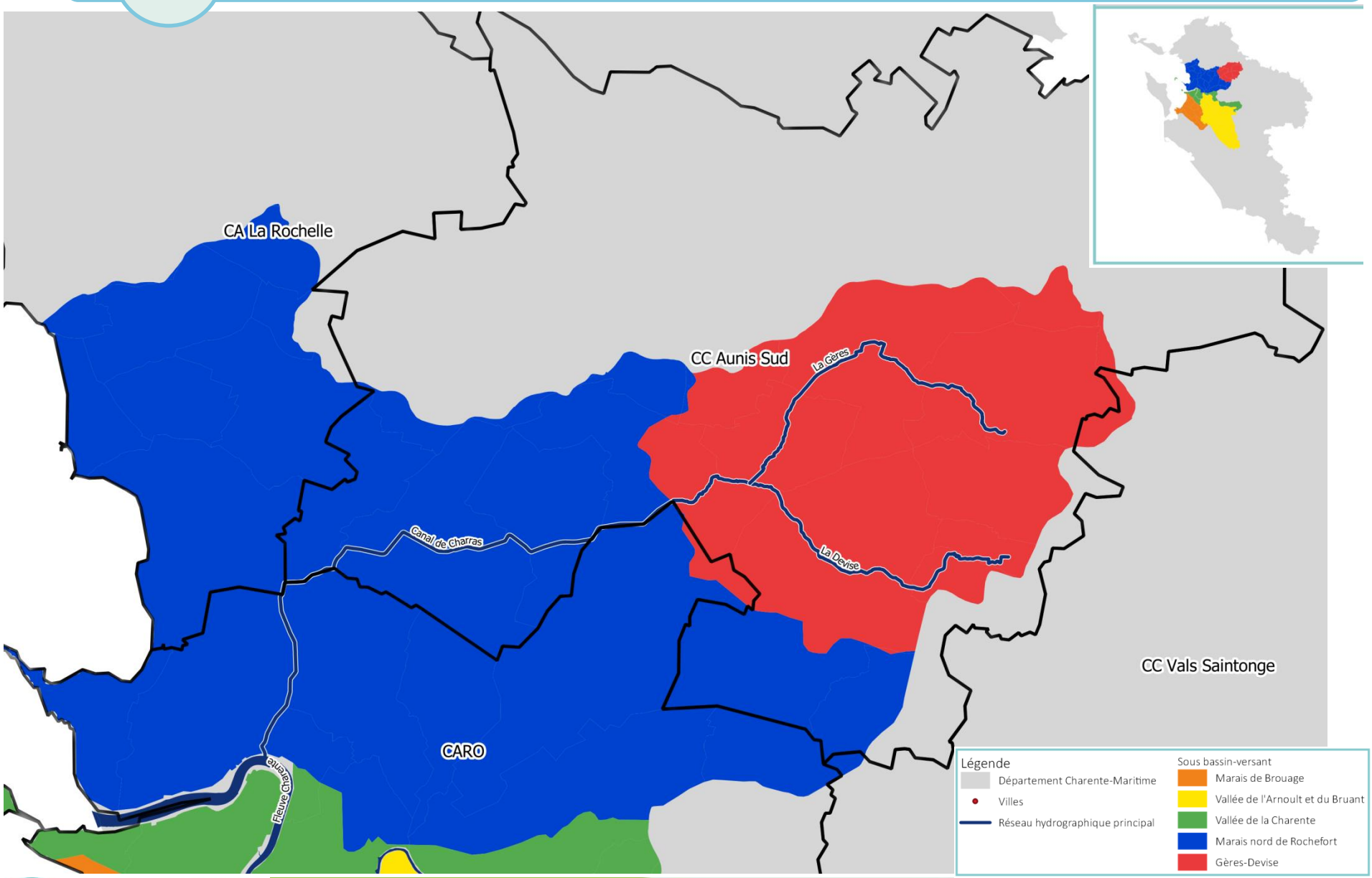

01 Introduction

Mission :

L'UNIMA a été sollicité en 2012 par le SIAH Gères-Devise (avant la compétence GEMAPI), pour réaliser un **diagnostic des cours d'eau**, décrire leur fonctionnement et les enjeux qui en découlent.

L'objectif était alors de proposer, en concertation avec les acteurs locaux, des **modalités de gestion des aménagements** adaptés au territoire, et répondant aux objectifs dans le cadre de la DCE et du SDAGE Adour-Garonne.

Déroulement :

Etude en 4 phases de 2013 à 2018 :

- **Etat des lieux et diagnostic** *(description milieu, estimation des débits, quantifiaction des pressions et usages)*
- **Enjeux** et **objectifs** priorisés *(réunions de travail avec les acteurs locaux)*
- Proposition de **scénarios** d'aménagements pour atteindre les objectifs définis puis le choix des élus en concertation avec les acteurs locaux
- **PPG chiffré**, **hiérarchisé** et **planifié** dans le temps

01 Introduction

Informations :

Les actions ne se limitent pas au champ de compétence du SIAH, mais également aux autres acteurs du territoire, telle que la structure compétente en termes de GEMA et PI : à savoir **le SMCA depuis le 1er janvier 2019.**

Ainsi le PPG

(Programme Pluri-annuel de Gestion)

est à mettre en oeuvre principalement par le SMCA

+ partenaires selon les compétences

après DIG *(Déclaration d'Intérêt Général)*

et DLE *(Dossier Loi sur l'EAU)*

But de la réunion d'aujourd'hui :

Passer en revue les actions retenues ,

les mettre à jour et juger la pertinence de les conserver.

Valider ensemble le PPG actualisé et revoir les priorités.

02 Présentation des principales actions

- 21 actions au total retenues dont :

  - 2 déjà réalisées
  - 2 en cours de réalisation

- Sur les 17 actions restantes :

  - Priorité 1 : 8 actions
  - Priorité 2 : 6 actions
  - Priorité 3 : 1 action
  - Autre (« à part » et « à revoir »): 2 actions

02 Présentation des principales actions

N°	Orientation n°	Description	Priorité
1	OR11	Réalisation de suivis complémentaires à la station de référence	1
2	OR13	Entretien de la ripisylve et traitement des embâcles	En cours
3	OR14	Plantation de ripisylve sur les secteurs qui en sont dépourvus	1
4	OR16	Réalisation d'une étude sur les liens entre nappe, alimentation du marais nord, ZH et cours d'eau, à l'échelle des marais Nord de Rochefort	1
5	OR19	Entretien des ouvrages de répartition entre la Gères et la Mounet, d'écrêtage de St-Germain-de-M.	1
6	OR20	Protection contre les inondations en amont de Surgères	1
7	OR22	Protection contre les inondations aux Rues	2
8	OR23	Confortement des érosions de berges sur le Mounet, le long de la voie communale	2 ou 3
9	*OR24*	*Gestion de la fuite du cadre sur le Mounet amont de St-Germain-de-M.*	*A revoir*
10	OR25	Gestion de l'effondrement de la voie et érosions de l'ouvrage de la STEP	1
11	OR26	Amélioration de la connaissance des zones humides et des tributaires	Achevé
12	OR28	Répartition des écoulements et de la libre circulation piscicole sur le complexe hydraulique du moulin de Tric-Trac et de la minoterie	1
13	OR29	Gestion et réhabilitation de la vanne de Chaban	2
14	OR30	Restauration de la continuité écologique sur 6 ouvrages sur la Devise	1
15	OR36	Sensibilisation de la population sur les bonnes pratiques en lien avec les milieux aquatiques et ZH	2
16	*OR38*	*Restauration des douves de Surgères et gestion hydraulique au cœur de la ville*	*A part*
17	OR39	Amélioration du cadre paysager de St-Mard en lien avec la Gères, notamment dans le village	2
18	OR42	Gestion de massifs de Renouée du Japon sur le Mounet et la Gères	2
19	OR43	Gestion de la Jussie sur l'aval de la Devise et sur la Noue	En cours
20	OR50	Mise en place d'une stratégie foncière	1 et 2
21	OR51	Animation du programme d'action	Achevé

OR 11 : Réalisation de suivis complémentaires à la station de référence

Priorité	Action	Type action	Etat	MO	Réalisation	DIG
1	Développer 3 stations de référence (celle de la Devise, une sur le Mounet et une sur la Gères)	suivi	Pas lancé	SMCA	Régie/ Fédé pêche/ BE	NON

Stations

Flottang

- 4 stations de suivi de l'anguille par piégeage passif (CREAA)

- 3 stations de suivi des indices biologiques :

➢ IBG : Indice Biologique Global

-Détermine la qualité biologique d'un cours d'eau grâce aux macroinvertébrés-

Pêche électrique (MIGADO)

➢ IPR : Indice Poisson Rivière

-Indicateur de qualité des peuplements piscicoles-

➢ IBD : Indice Biologique Diatomée

-Détemine la qualité biologique du cours d'eau grâce aux diatomées (algues microscopiques)

Détail des actions

ACTION : SUIVIS HYDROBIOLOGIQUES COMPLEMENTAIRES

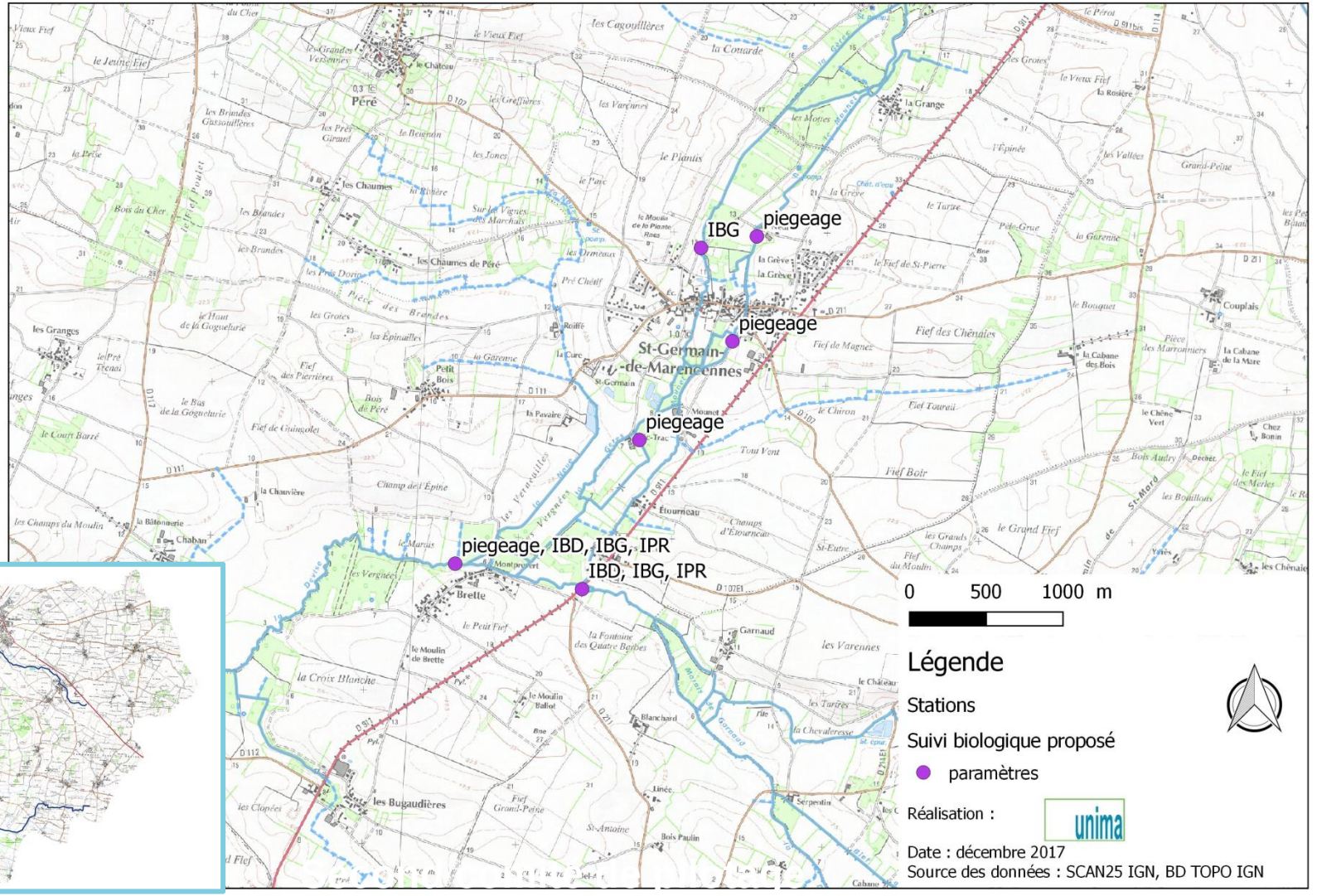

OR 13 : Entretien de la ripisylve et traitement des embâcles

Priorité	Action	Type action	Etat	MO	Réalisation	DIG
A poursuivre	Entretien de la ripisylve et gestion des embâcles	travaux	En cours	SMCA	Aunis GD	OUI (à mettre en place)

- Entretien sélectif de la ripisylve : redonner de la lumière aux strates basses de la végétation et prévenir la formation d'embâcles (rouge)
- Lorsque la ripisylve est peu présente : sélectionner des jeunes sujets isssus de repousses spontanées (orange)

Détail des actions

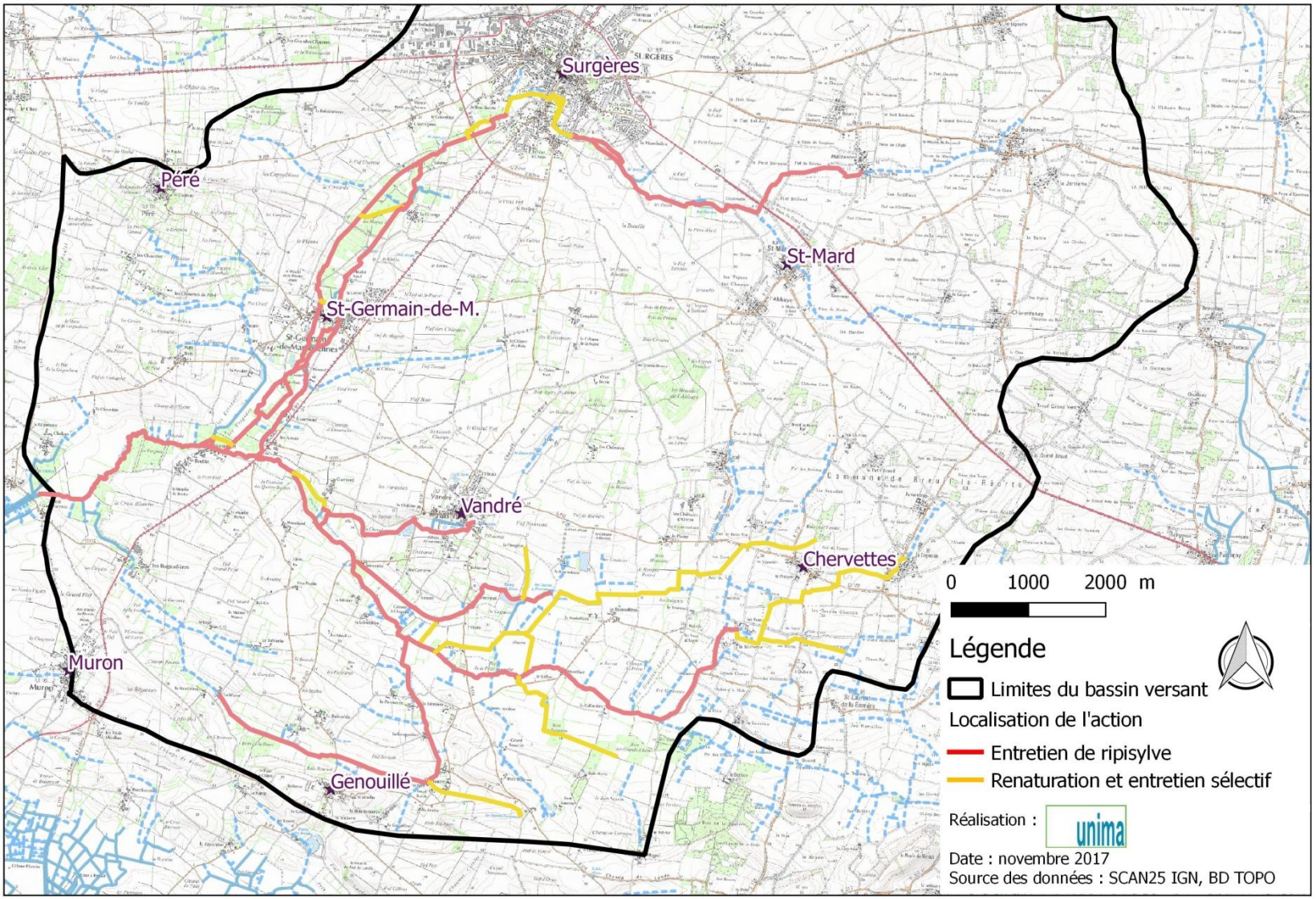

OR 14 : Plantation de ripisylve sur les secteurs qui en sont dépourvus

Priorité	Action	Type action	Etat	MO	Réalisation	DIG
1	Restauration de ripisylve sur les secteurs qui en sont dénués	travaux	Pas lancé	SMCA	Asso réinsertion / paysagiste / Chamb agri	OUI
	Suivi de la restauration de la ripisylve (repousses spontanée et plantations)	suivi	Pas lancé	SMCA	En régie	/

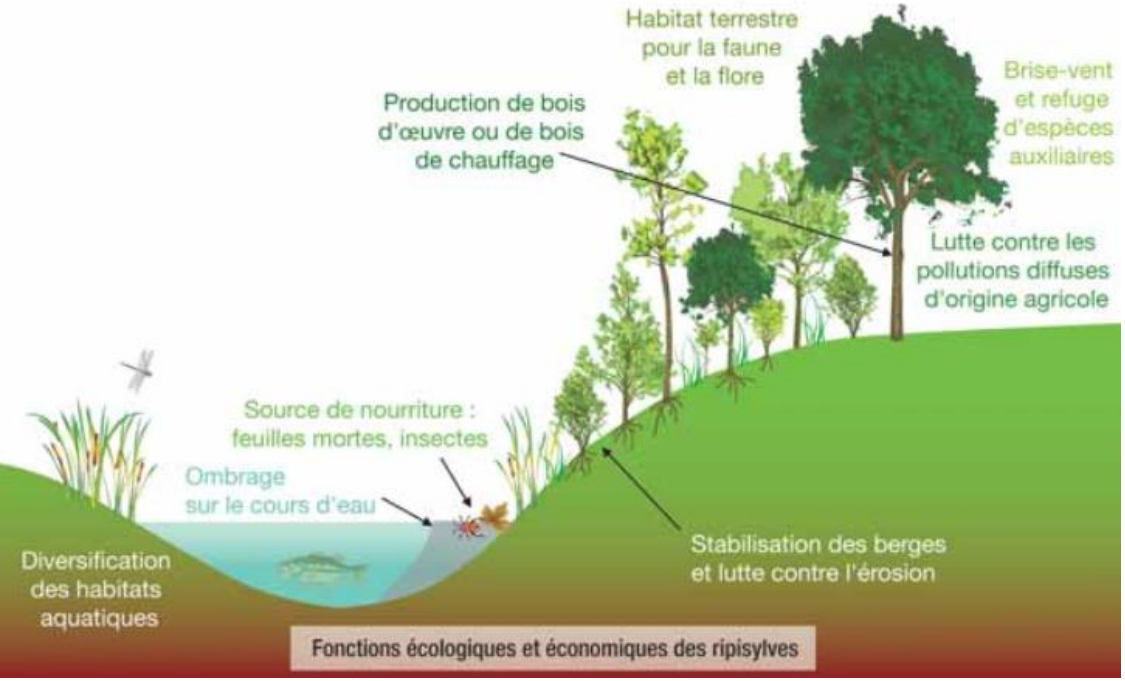

N. Havet (CRPF Nord-Pas de Calais Picardie)

- **Restauration de la ripisylve :**
  - -repousses spontanées
  - plantations d'espèces locales et variées
- **Suivi de la restauration :**
  - Suivi qualitatif des plants :

% pousse

% mortalité

% perdus

(mangés par animaux, emportés par les crues...)

Détail des actions

ACTION : PLANTATION DE RIPISYLVE

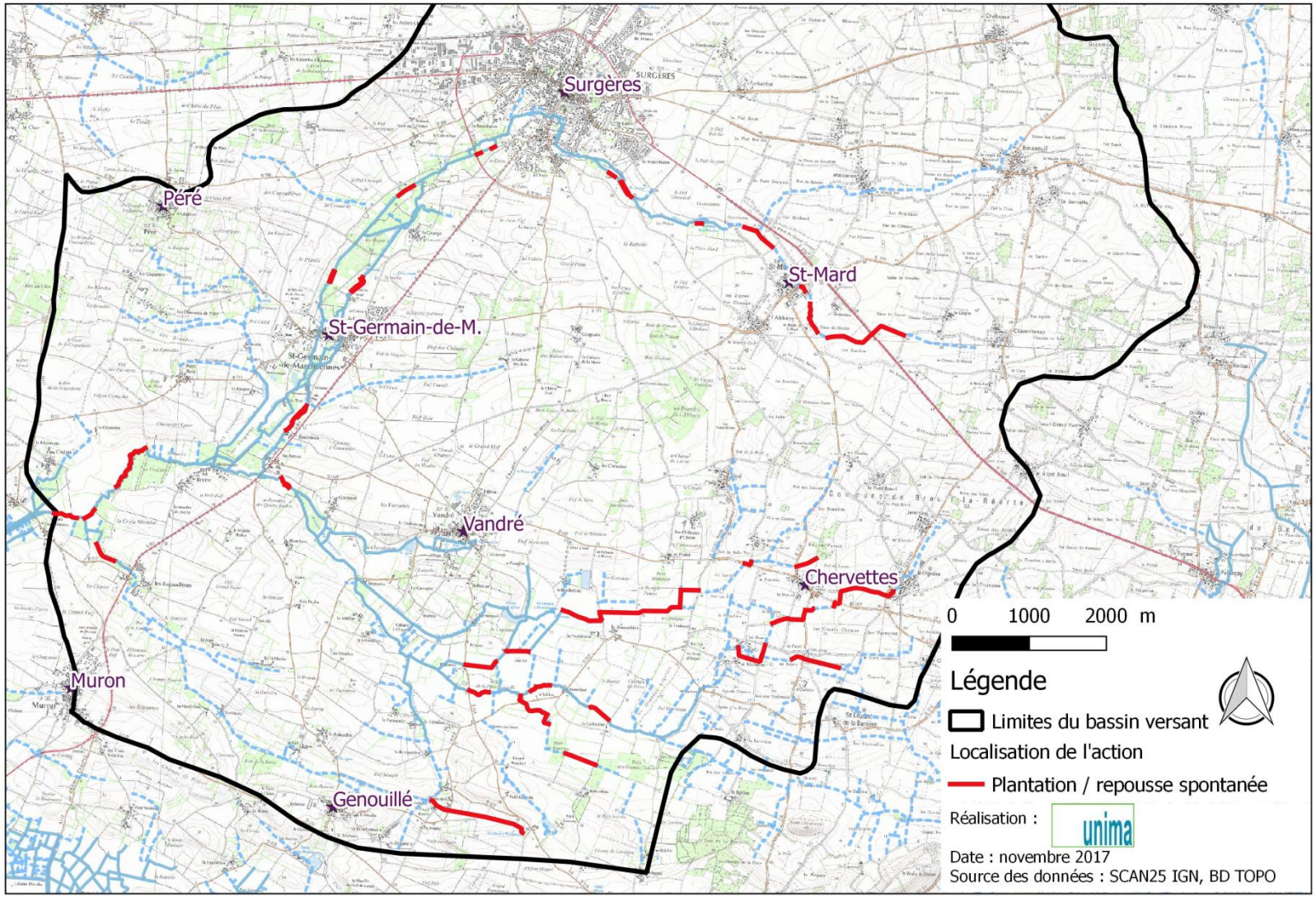

OR 16 : Réalisation d'une étude sur les liens entre nappe, alimentation du marais nord, zones humides et cours d'eau, à l'échelle des marais Nord de Rochefort

Priorité	Action	Type action	Etat	MO	Réalisation	DIG
1	Equipement du bassin en instruments de mesures hydrologiques	travaux	Pas lancé	SMCA	Régie / Ingéniérie publique / Presta privée	NON
	Réalisation d'une étude sur les liens hydrologiques nappe / marais / zones humides / rivière à l'échelle des marais Nord Rochefort et de leurs bassins d'alimentation	étude	Pas lancé	Structure animatrice CLE du SAGE Charente	Régie / Ingéniérie publique / Presta privée	

Détail des actions

Contexte :

- Pour <u>améliroer la compréhension</u> des liens entre nappes, ZH, débits des cours d'eau et ainsi pouvoir <u>anticiper les périodes critiques</u> (étiages, crues) il conviendra d'établir des <u>corrélations</u> entre niveaux de nappes, hauteurs d'eau sur les axes principaux et débits.

<u>1) Installation de système de mesure des données hydrologiques</u>

- Echelle limnimétrique seule

- Echelle limnimétrique + sondeurs :

  permetteront de suivre de manière continue les hauteurs d'eau et ainsi anlayser la réaction des cours d'eau selon les conditions hydrologiques, manoeuvre ouvrage...

<u>2) Etude globale à l'échelle du Marais nord de Rochefort et de leurs bassins d'alimentation</u>

- Etude à mener sur 2 ans à partir de N+4 (2025) pour bénéficier de plusieurs années de suivis

Détail des actions

ACTION : INSTALLATION DE SYSTEMES DE SUIVI HYDROLOGIQUE

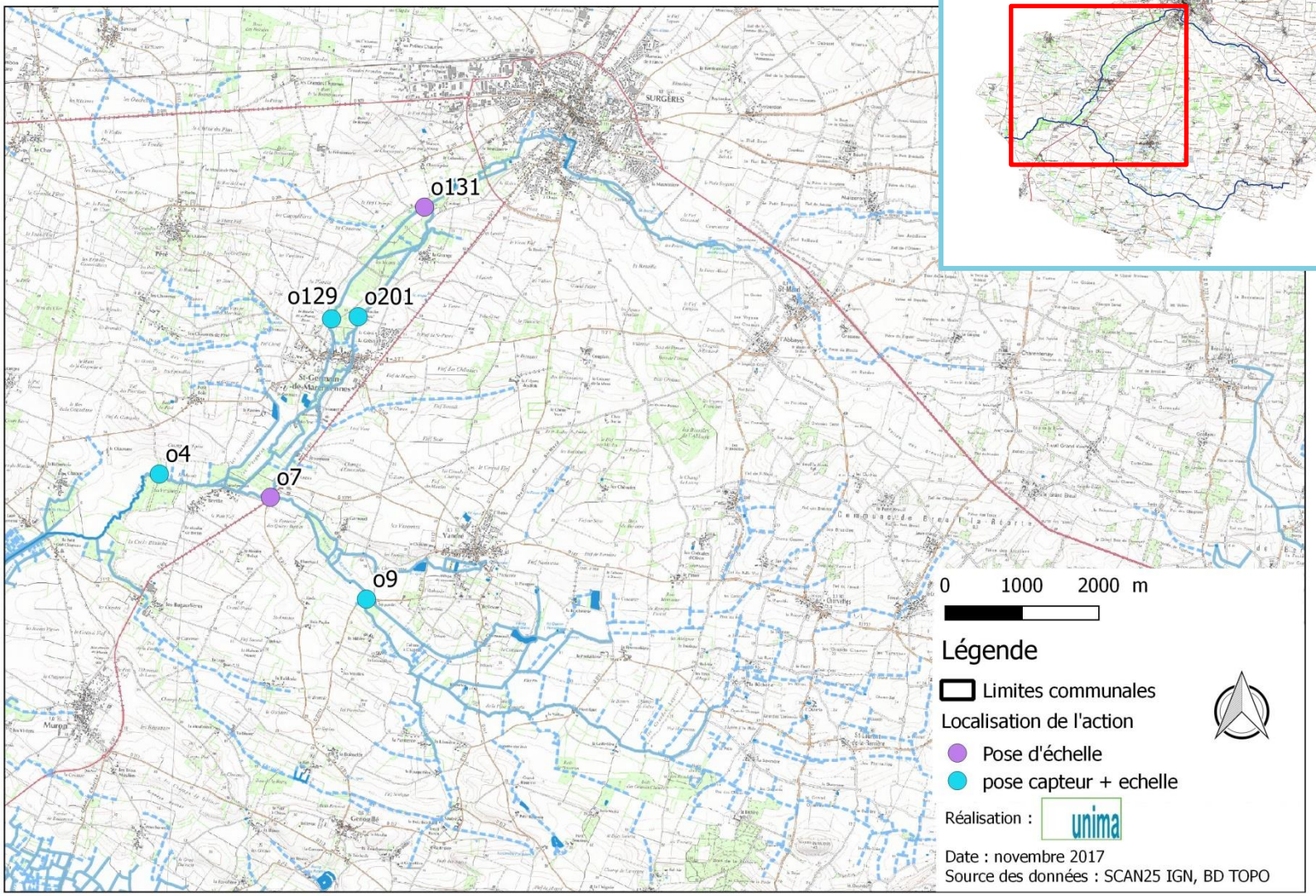

03 Détail des actions

4- OR16

ACTION : INSTALLATION DE SYSTEMES DE SUIVI HYDROLOGIQUE

N°129 : Ouvrage du Chartrou

N°131 : Pont près de la Grange

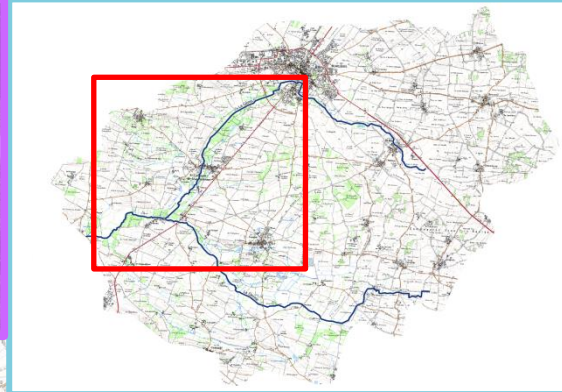

N°201 : Pont cadre de Moulin neuf

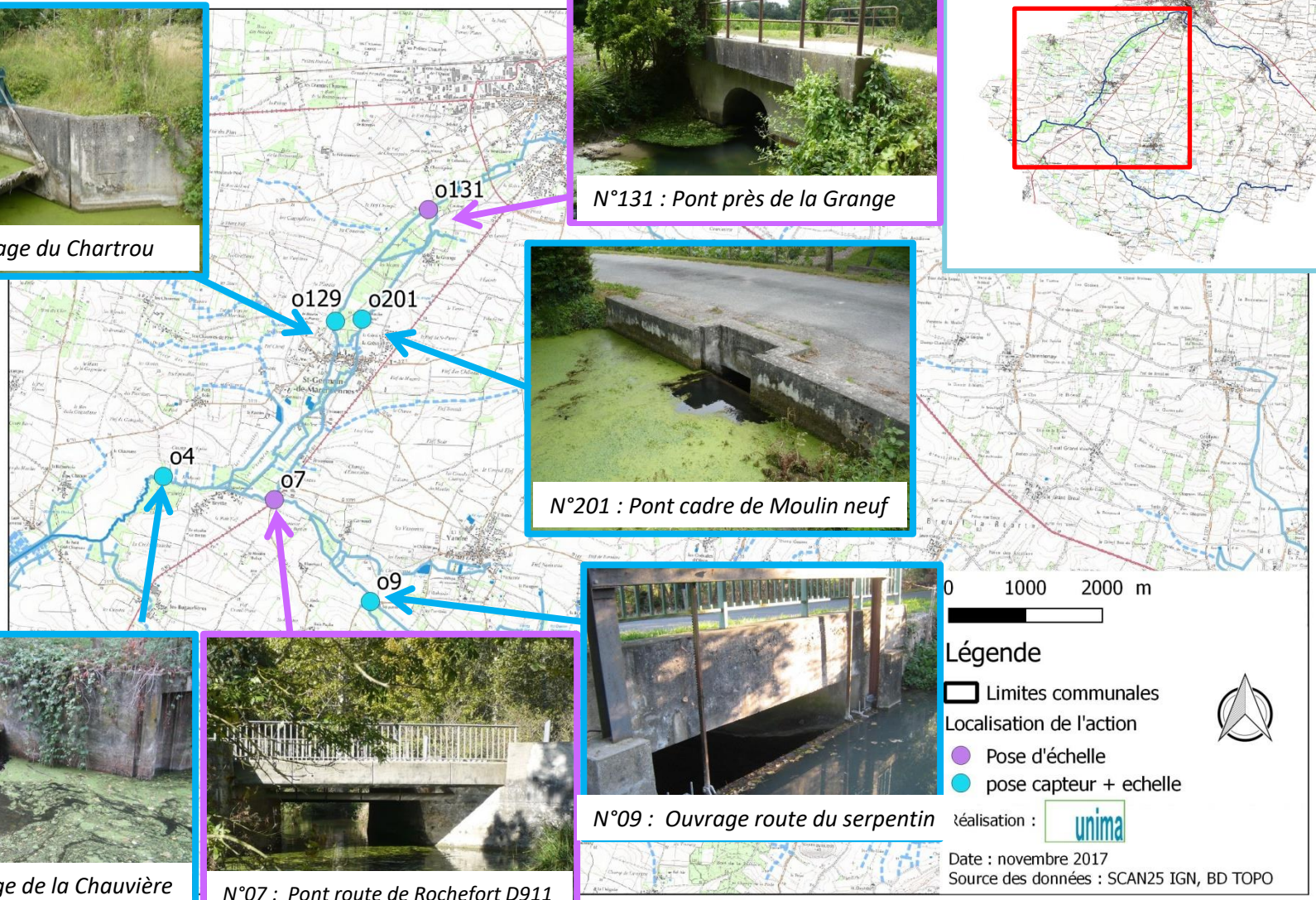

N°09 : Ouvrage route du serpentin

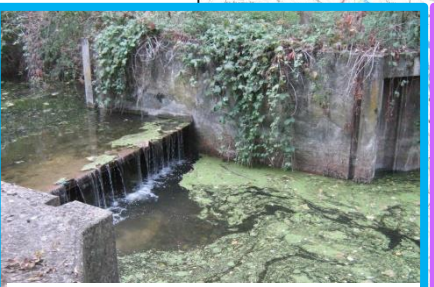

N°04 : Ouvrage de la Chauvière

N°07 : Pont route de Rochefort D911

OR 19 : Entretien des ouvrages de répartition entre la Gères et la Mounet, d'écrêtage de St-Germain-de-M.

Priorité	Action	Type action	Etat	MO	Réalisation	DIG
1	Etude du fonctionnement des ouvrages incluant usages socio-économiques, préservation des zones humides et continuité piscicole	étude	Pas lancé	SMCA	Ingénierie publique / BE privé Suivi niveau eau SMCA	OUI Porté à connaissance des maintenances
	Travaux d'entretien et de maintenance des ouvrages	travaux	Pas lancé	SIAH / SMCA	Entreprise spécialisée ouvrages hydrauliques	Attention prise en compte des réglements d'eau
	Travaux d'entretien et de maintenance des ouvrages - partie piscicole	travaux				

Détail des actions

- **Contexte :**

- Limiter les risques d'inondations sur St-Germain-de-M.
- Préserver les zones humides en amont du bourg
- Améliorer la continuité écologique

1) <u>Fonction de l'étude :</u>
   - ➢ déterminer à l'échelle du territoire entre Surgères et Saint-Germain-de-Marencennes la fonctionnalité de l'écosystème aquatique du fonds de vallée.
   - ➢ réaliser une modélisation hydraulique (différentes saisons) pour appréhender le fonctionnement du système et gérer et aménager les ouvrages en conséquence.
   - • <u>BUT</u> : **-démontrer si la gestion actuelle répond à tous ces enjeux**
     -identifier les points forts de cette gestion, les risques et les potentialités de gain si on optimise la gestion de certains ouvrages. *(lien avec action OR16)*

<u>2) Travaux d'entretien et maintenance des ouvrages :</u>
   - ➢ éventuellement des modifications d'équipements mobiles ou des améliorations de l'étanchéité des ouvrages
   - ➢ opérations de maintenance régulières pour un bon fonctionnement.

Détail des actions

ACTION : ENTRETIEN ET GESTION DES OUVRAGES SUR GERES ET MOUNET EN AMONT DE ST-GERMAIN-DE-MARENCENNES

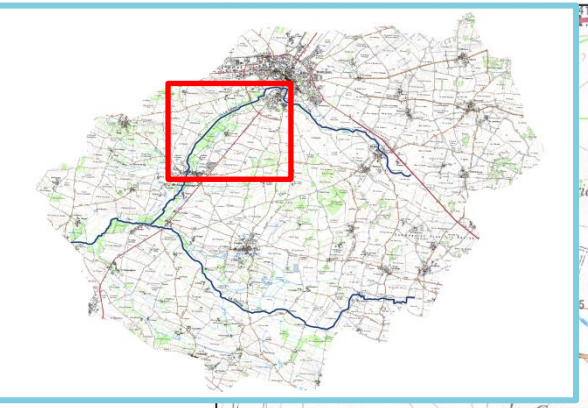

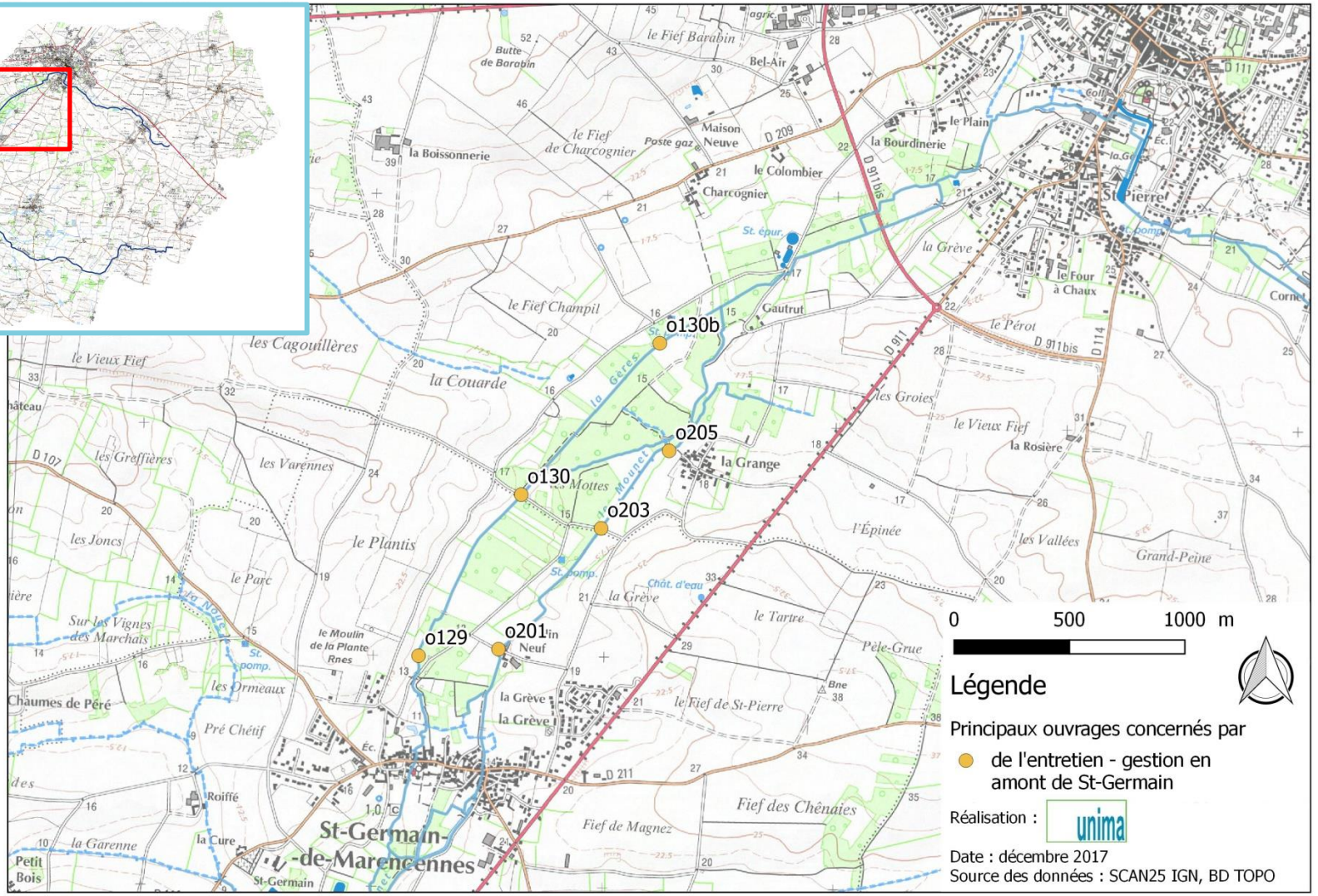

Détail des actions

ACTION : ENTRETIEN ET GESTION DES OUVRAGES SUR GERES ET MOUNET EN AMONT DE ST-GERMAIN-DE-MARENCENNES

N°130b : Clapet près de la Grange

N°205 : Barrage à madriers la Grange

N°130 : Ouvrage la pelle Noire

N°203 : Barrage à madriers sur le Mounet

N°129 : Ouvrage du Chartrou

N°201 : Pont cadre de Moulin neuf

OR 20 : Protection contre les inondations en amont de Surgères

Priorité	Action	Type action	Etat	MO	Réalisation	DIG
1	Etude de faisabilité de protection contre les inondations de Surgères	étude	Pas lancé	SMCA	Ingénierie publique / BE privé	OUI +Déclaration ou Autorisation
	Etude-Projet et réglementaire de protection contre les inondations de Surgères	réglementaire	Pas lancé		Ingénierie publique / BE privé	
	Travaux de protection contre les inondations de Surgères	travaux	Pas lancé	SMCA	Entreprise terrassement, restauration milieu aqua et création espaces publics	
	Suivi des aménagemetns de protection contre les inondations de Sugères	suivi			SMCA	/

- **Contexte**

La Gères traverse Surgères avec un risque important d'inondation des personnes et des biens sur des crues de retour décennales.

1) <u>Etude de faisabilité :</u>

- **Diagnostic** : *fonctionnement hydraulique, interactions avec la nappe, étude des volumes de crues, zones de débordements etc...)*
- **Programmation** pour protéger les habitants *(programme d'action)*
- Elaboration sur 1 an, à partir de N+2

<u>2) Etude-Projet et réglementaire de protection contre les inondations :</u>

- **Projet** : *déterminer l'implantation des ouvrages, établir un coût prévisionnel des travaux ,déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage etc...*
- **Réglementaire** : *bonne intégration du projet vis-à-vis de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)*
- **Etude de dangers** : *identification et caractérisation des potentiels de dangers, étude détaillée de réduction des risques, quantification et hiérarchisation des différents scénarios en terme de gravité, de probabilité etc...*
- Etude sur 18 mois, à partir de N+1/ N+2

3) Travaux :

- construire un **ouvrage de protection** (digue latérale au cours d'eau)
- construire un **ouvrage de génie civil** en lit mineur permettant la continuité hydraulique, écologique et sédimentaire
- favoriser le ralentissement dynamique (par exemple par la création d'une zone d'expansion de crue)
- Travaux sur 2 ou 3 mois à partir de N+3

4) Suivi des aménagements :

- Appréhender l'efficacité des aménagements lors des futurs épisodes de crues

Détail des actions

ACTION : PROTECTION DE SURGERES CONTRE LES INONDATIONS : AMENAGEMENT DE ZONES D'EXPANSION DE CRUES

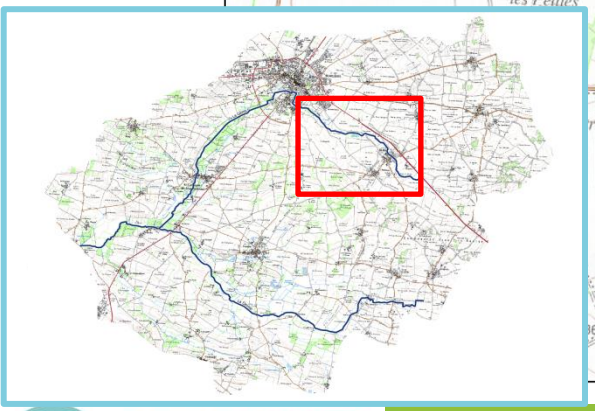

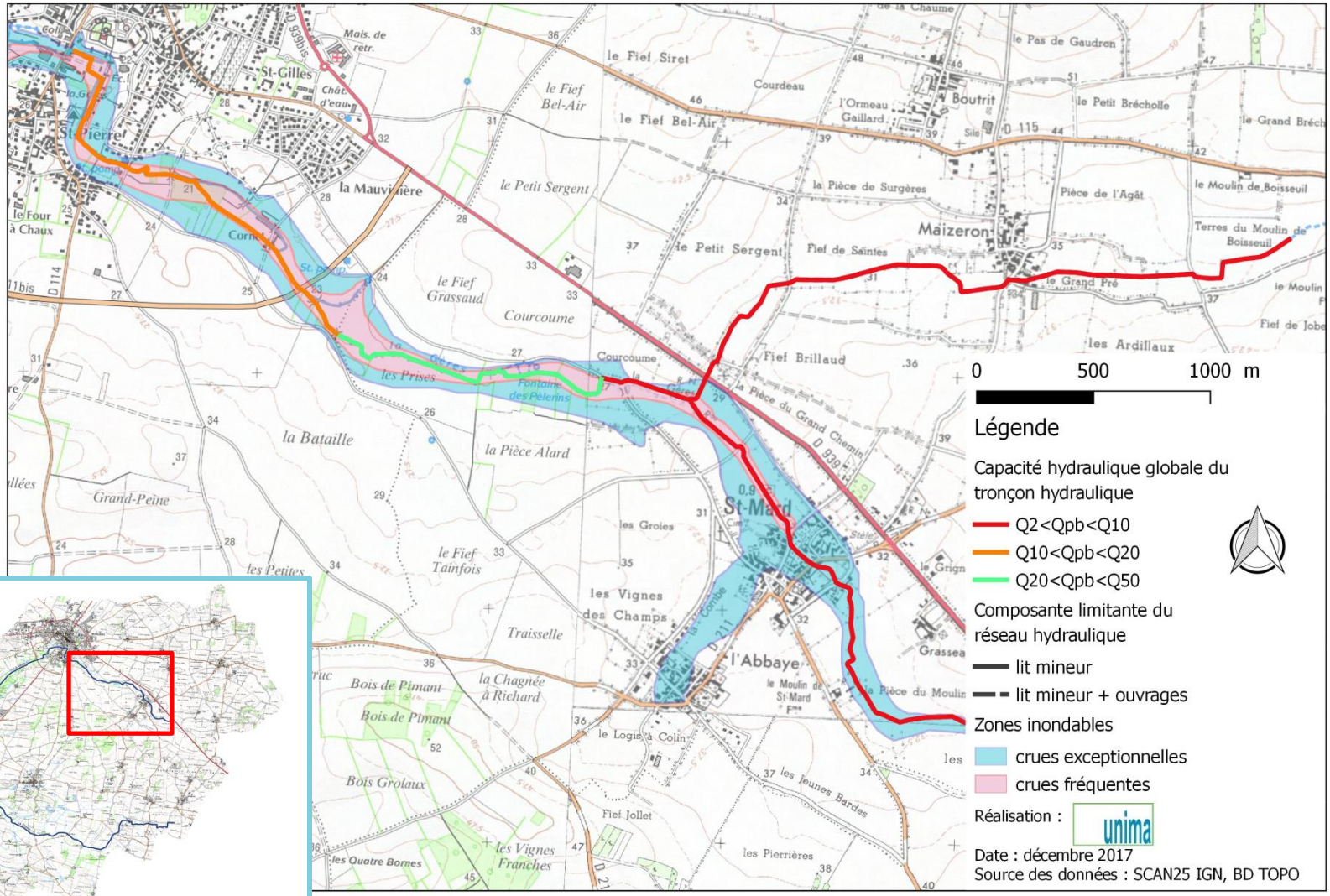

OR 22 : Protection contre les inondations aux Rues

Priorité	Action	Type action	Etat	MO	Réalisation	DIG
2	Etude de programmation de protection contre les inondations aux Rues	étude	Pas lancé	CdC Aunis sud ou structure compétente PI	Ingénierie publique / BE privé	OUI +déclaration ou porter à connaissance
	Etude-Projet et réglementaire de protection contre les inondations du Hameau des Rues	réglementaire	Pas lancé			
	Travaux de mise en sécurité du hameau des rues contre les inondations	travaux	Pas lancé	structure compétente PI localement		

Proposition d'ajouter une étude sur Montifaut suite aux inondations survenues cet hiver.

=> Ainsi, proposition d'une étude double aux Rues + à Montifaut

Détail des actions

- **Contexte :**

Les Rues *(La Devise secteur de St-Laurent-de-la-Barrière)*,
est soumis aux inondations lors de fortes précipitations
(à cause de modifications hydrauliques du lit et des drainages de la tête du BV).

1) Etude de programmation:
   - **Diagnostic** : *fonctionnement hydraulique, étude des volumes de crues, zones de débordements etc...)*
   - **Programmation** pour protéger les habitants *(programme d'action)*
   - Elaboration sur 1 an, à partir de N+2

2) Etude-Projet et réglementaire de protection contre les inondations :
   - **Projet** : *-déterminer l'implantation et le modelé de la rivière et de tous les équipements techniques , établir un coût prévisionnel des travaux ,déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage etc...*
   - **Réglementaire** : *bonne intégration du projet vis-à-vis de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques*
   - Etude sur 6 mois, à partir de N+2

3) Travaux :
   - modifier les **répartitions des écoulements**
   - repérer ou modeler des **champs d'expansion** de protection des habitations
   - modifier des **ouvrages** existants qui seraient limitants
   - favoriser le **ralentissement dynamique**
   - Travaux sur 1 semaine à partir de N+4

Détail des actions

ACTION : PROTECTION DE SURGERES CONTRE LES INONDATIONS : AMENAGEMENT DU SECTEUR DES RUES

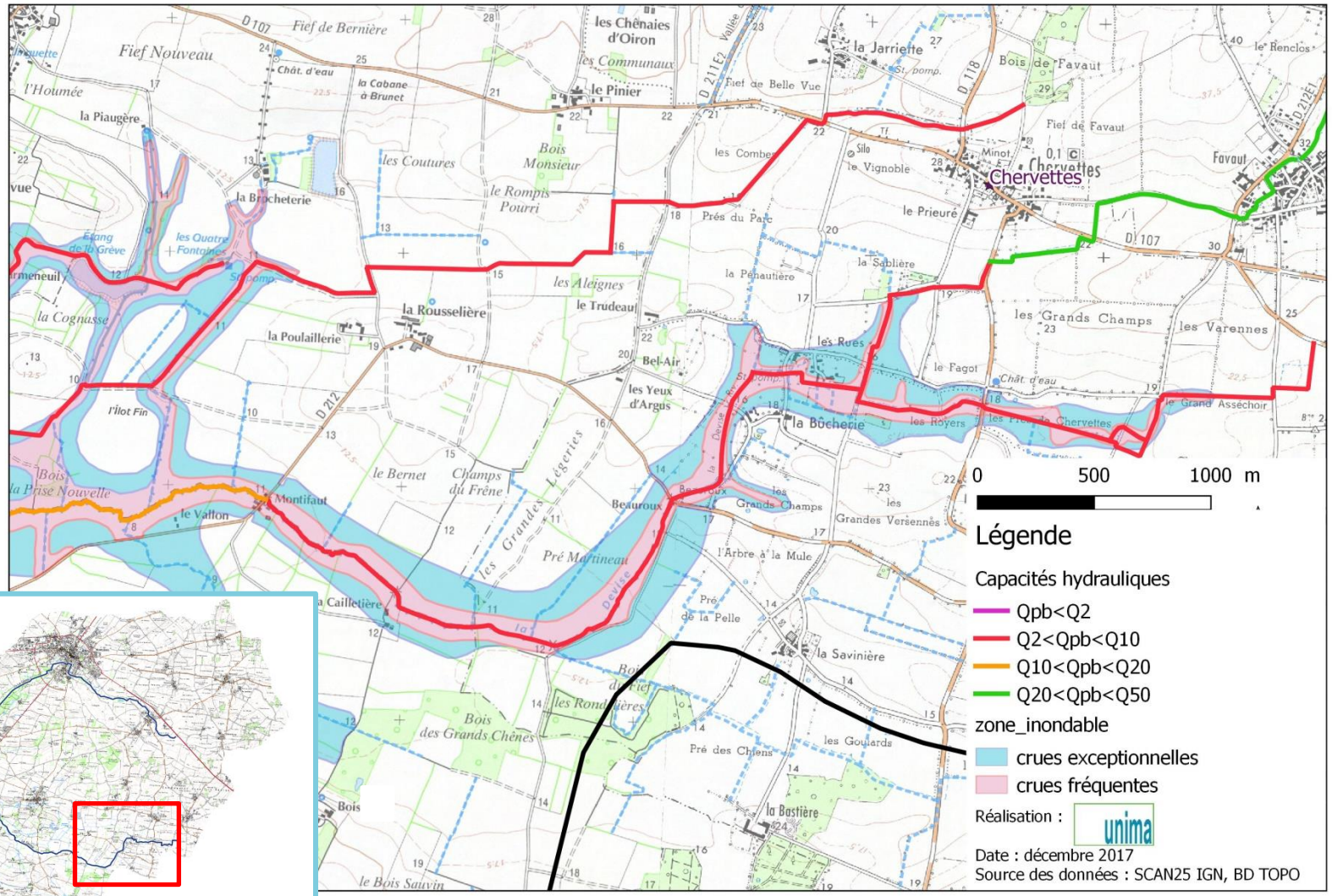

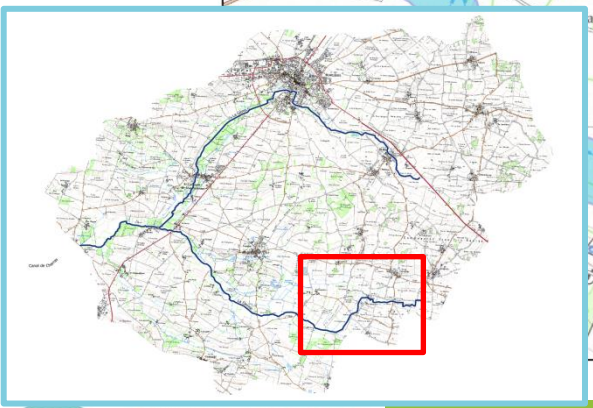

OR 23 : Confortement des érosions de berges sur le Mounet, le long de la voie communale

Priorité	Action	Type action	Etat	MO	Réalisation	DIG
2 ou 3	Etude de type Projet et réglementaire pour le confortement des berges du Mounet avec déplacement du lit, restauration hydromorphologique avec remblais du lit actuel et soutènement des accotements	réglementaire	Pas lancé	SMCA	Ingénierie publique / BE privé	OUI +autorisation (enquête publique) +modification état ou aspect site inscrit ou classé +Aquisition foncière
	Travaux de restauration de lutte contre l'érosion avec restauration du cours de la Gères et de la libre-circulation piscicole et sédimentaire	travaux	Pas lancé	SMCA	Entreprise terrassement, restauration milieu aqua et création espaces publics	
	Suivi, évaluation des travaux de lutte contre l'érosion avec restauration du cours du Mounet et libre-circulation piscicole et sédimentaire	suivi	Pas lancé	SMCA	En régie / ingénierie publique	

Détail des actions

- **Contexte :**

Le Mounet longe une voie communale dans une courbe.
Les accotements de la route ancienne souffrent de sous-cavement et de détérioration des berges.

- **But :**

Déplacer le lit du cours d'eau avec une restauration hydromorphologique du lit mineur.

1) <u>Etude-Projet et réglementaire :</u>
   - **Projet** : *-état des lieux, coût prévisionnel des travaux , délai global de mise en place etc...*
   - **Réglementaire** : *bonne intégration du projet vis-à-vis de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques*
   - Etude sur 10 mois avant N+1.
   - Instruction réglementaire : 1 an (d'ici N+2)

2) <u>Travaux :</u>
   - Récupération du substrat du lit actuel
   - Comblement de l'ancien lit (blocage imperméable)
   - Renforcement des accotements en pente douce
   - Renaturation du Mounet
   - Travaux sur 2 ans à partir de N+1

3) Suivi, évaluation des travaux de restauration

- Indicateur de réalisation (concernant les études et les différentes phases des travaux)
  - 2 ans
- Indicateur de gain écologique :
  - Appropriation par les citoyens (enquête de satisfaction)
  - Evolution des aménagements (suivi hydromorphologique)
    - une fois par an pendant 3 ans (post travaux) + tous les 3 ans (10 ères années)
- Entretien (aménagements et post-crue)
  - Une fois tous les 3 ans (post travaux)

Détail des actions

ACTION : TRAITEMENT DE L'EROSION DE BERGE CONTRE LA ROUTE ET DEPLACEMENT DU MOUNET

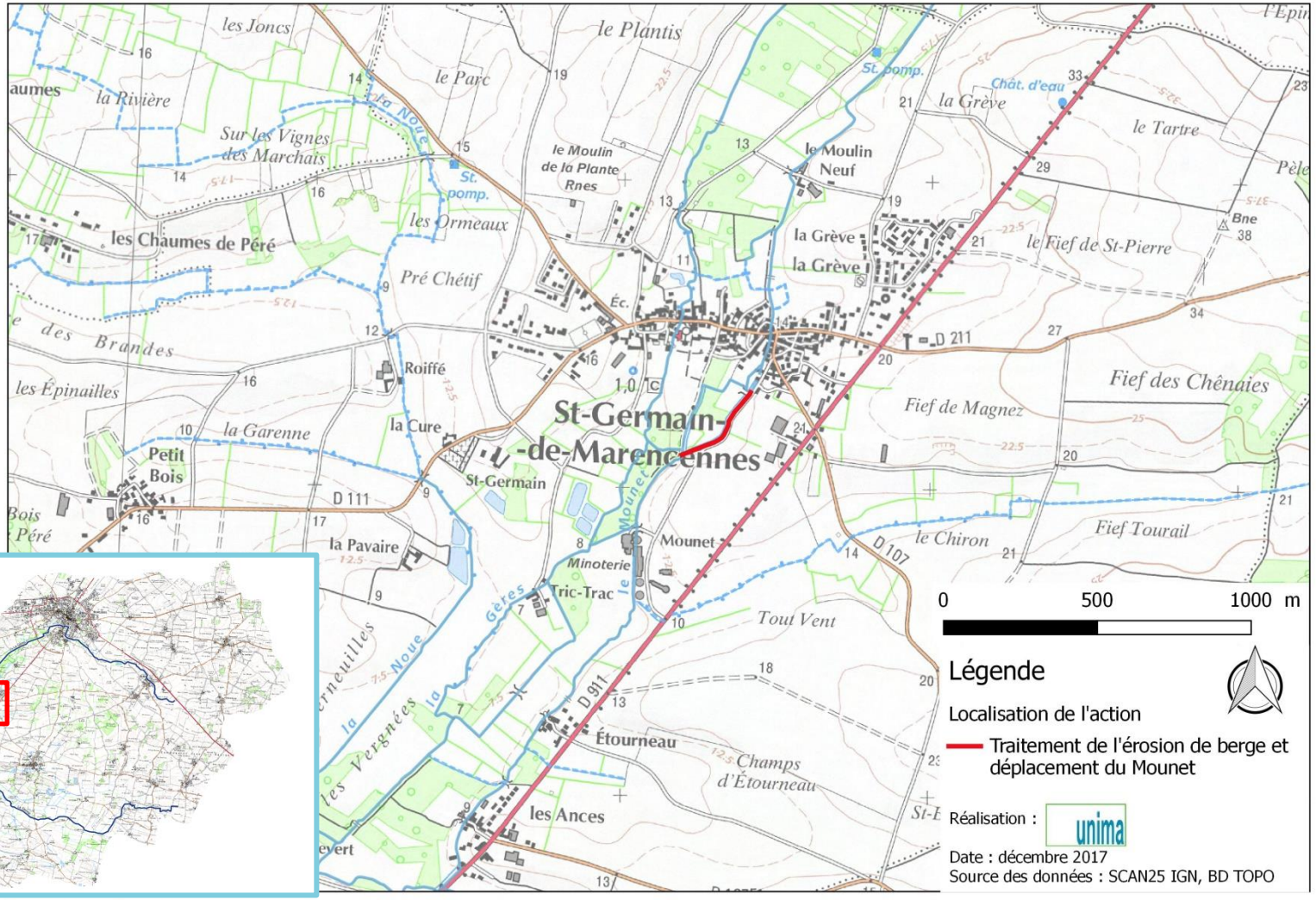

Détail des actions

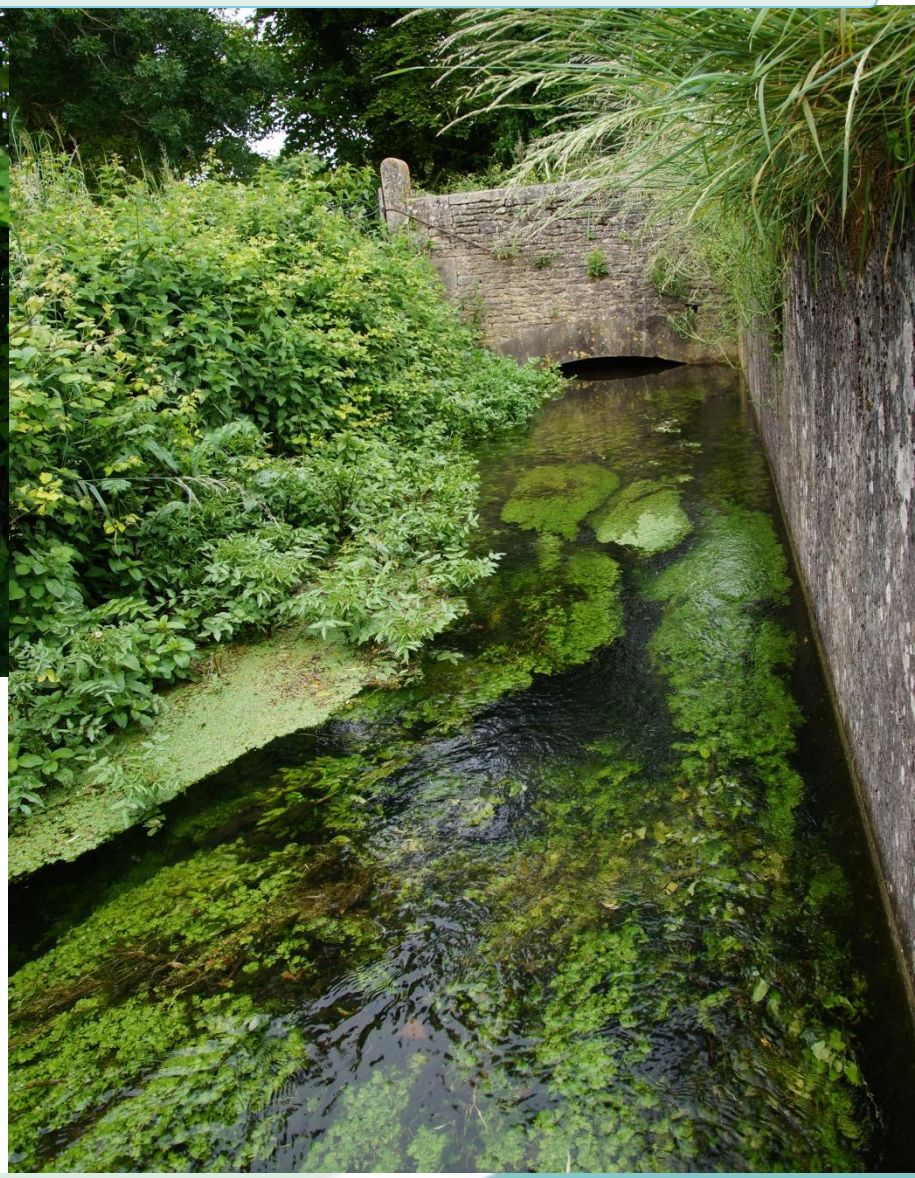

Le Mounet en sortie de Saint-Germain-de-Marencennes

OR 24 : Gestion de la fuite du cadre sur le Mounet amont de St-Germain-de-M.

Priorité	Action	Type action	Etat	MO	Réalisation	DIG
A revoir	Etude de type Projet et réglementaire d'étanchéification du pont-cadre latéral en amont de Saint-Germain-de-M.	réglementaire	Pas lancé	SMCA	Ingénierie publique / BE privé	OUI +déclaration ou porter à connaissance
	Travaux d'étanchéification du pont-cadre latéral en amont de Saint-Germain-de-M.	travaux	Pas lancé	SMCA	Entreprise terrassement, restauration milieu aqua et création espaces publics	

Détail des actions

- Contexte :

- En amont de Saint-Germain-de-M., le Pont cadre de Moulin neuf montre un défaut d'étanchéité.

N°201 : Pont cadre de Moulin neuf

ATTENTION :
TRANSFORMATION DE CETTE ACTION
EN SUPPRESSION DE L'OUVRAGE

Etudier la possibilité de supprimer cet ouvrage qui n'est pas pratique (plus large). Autrefois, il servait à faire tourner le moulin, mais aujourd'hui il n'a plus d'utilité.

- But :

Assurer une étanchéité autour de cet ouvrage pour contribuer au bon état écologique du Mounet

1) Etude-Projet et réglementaire :
   - Projet : *-état des lieux, coût prévisionnel des travaux , délai global de mise en place etc...*
   - Réglementaire : *bonne intégration du projet vis-à-vis de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques*
   - Etude sur 6 mois dès l'année N.
2) Travaux :
   - Etanchéifier latéralement le Mounet en amont et en aval du pont-cadre
   - Travaux sur 1 semaine réaliser à l'automne N+1

Détail des actions

ACTION : GESTION DE LA FUITE DU CADRE SUR LE MOUNET EN AMONT DE ST-GERMAIN

N°201 : Pont cadre de Moulin neuf

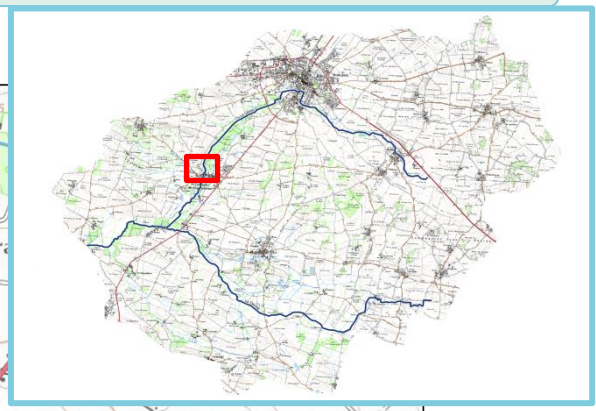

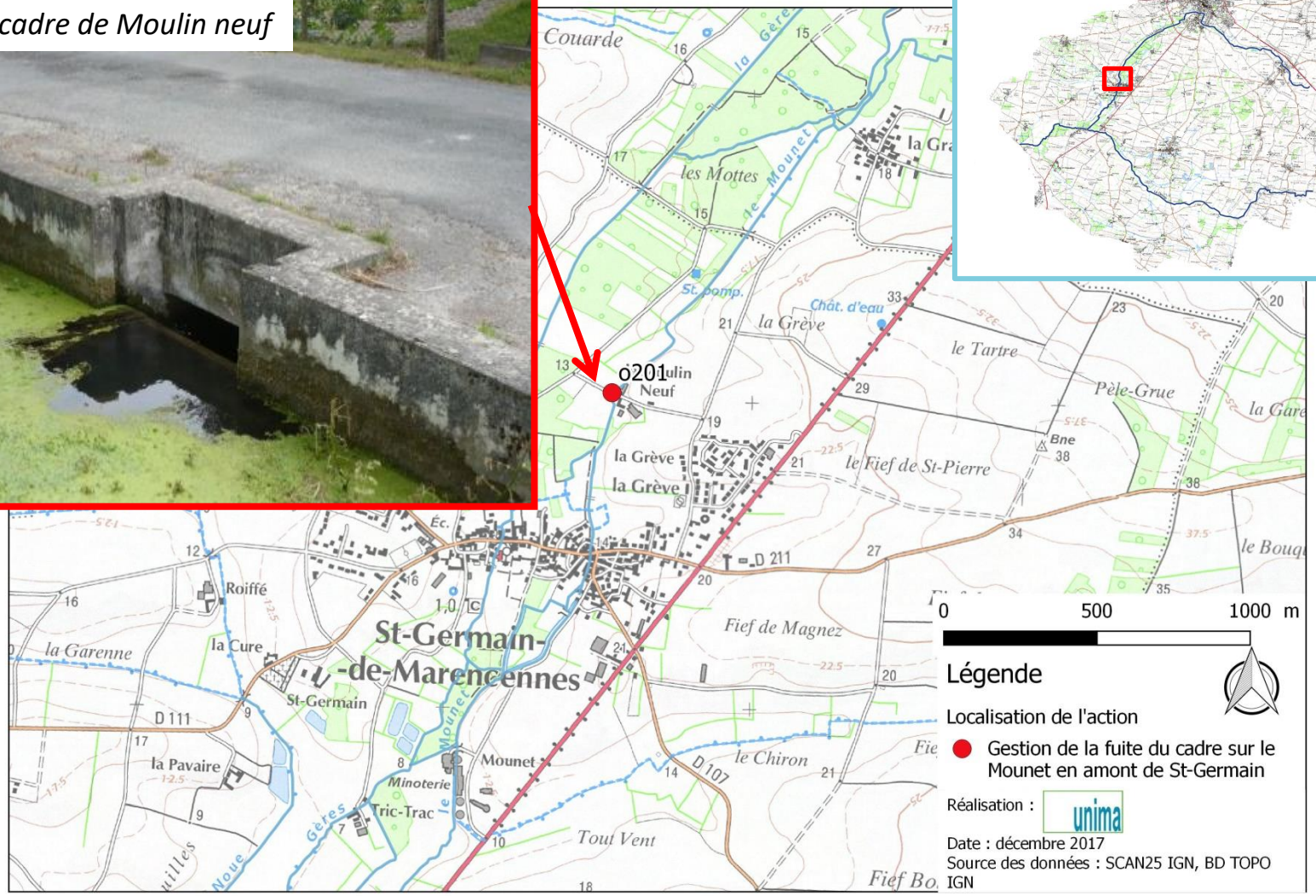

Détail des actions

9- OR24

Par ailleurs, le Mounet étant perché au niveau du Pré Begue, les infiltrations se fesaient sous le chemin de promenade conduisant à un espace de loisirs aménagé.
De plus, le petit ouvrage fuyait.
Ces problèmes ont été réglés en 2019 : intervention de l'entreprise Chognot

Comblement des fuites (argile)

Réparation fuite de l'ouvrage

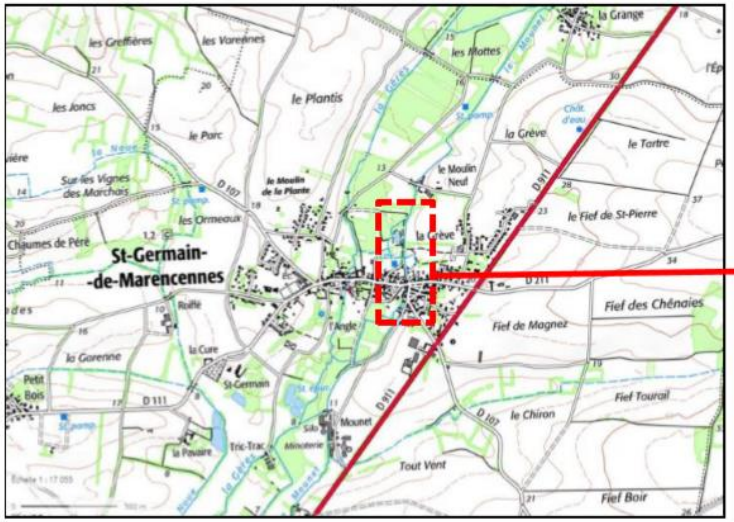

OR 25 : Gestion de l'effondrement de la voie et érosions de l'ouvrage de la STEP

Priorité	Action	Type action	Etat	MO	Réalisation	DIG
1	Etude de type Projet et réglementaire pour travaux de lutte contre l'érosion avec restauration du cours de la Gères et la libre-circulation piscicole et sédimentaire	réglementaire	Pas lancé	SMCA	Ingénierie publique / BE privé	OUI +autorisation (enquête publique) +modification état ou aspect site inscrit ou classé
	Travaux de restauration de lutte contre l'érosion avec restauration du cours de la Gères et la libre-circulation piscicole et sédimentaire	travaux	Pas lancé	SMCA	Entreprise terrassement, restauration milieu aqua et création espaces publics	
	Suivi, évaluation des travaux de lutte contre l'érosion avec restauration du cours de la Gères et libre circulation piscicole et sédimentaire	suivi	Pas lancé	SMCA	En régie / ingénierie publique	

10- OR25

- **Contexte :**

La Gères passe sous la voie communale et longe ensuite une voie privée

Les problèmes sont multiples :

- infiltrations notables d'eau, rendant la berge instable
- destabilisation d'arbres créant des renards hydrauliques
- rejet de la STEP directement dans le cours d'eau
- blocage de la libre-circulation piscicole et sédimentaire par des madriers
- incision du lit qui renforce les risques d'effondrement.
- chute difficilement franchissable en aval du rejet de la STEP

- **But :**

Etude ambitieuse pour déplacer le lit du cours d'eau afin de l'éloigner de la voie avec une restauration hydromorphologique du lit mineur et rétablissement de la continuité écologique.

1) Etude-Projet et réglementaire :
   - Etude sur 10 mois d'ici l'année N.
   - Instruction réglementaire : 1 an (d'ici fin N+1)
2) Travaux :
   - Travaux sur 2 ans, à engager à partir de N+2

Détail des actions

ACTION : GESTION DE L'EFFONDREMENT DE BERGES ET DES FUITES EN AVAL DE LA STEP DE SURGERES

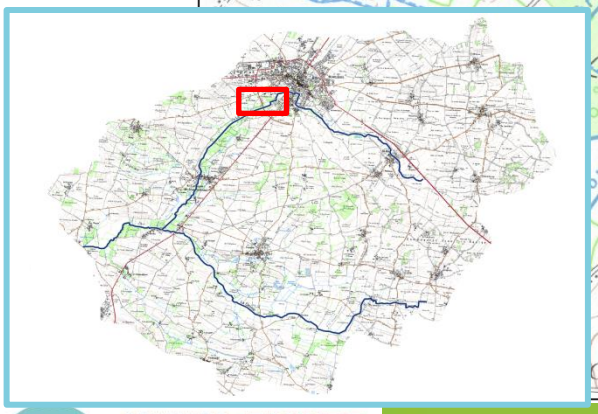

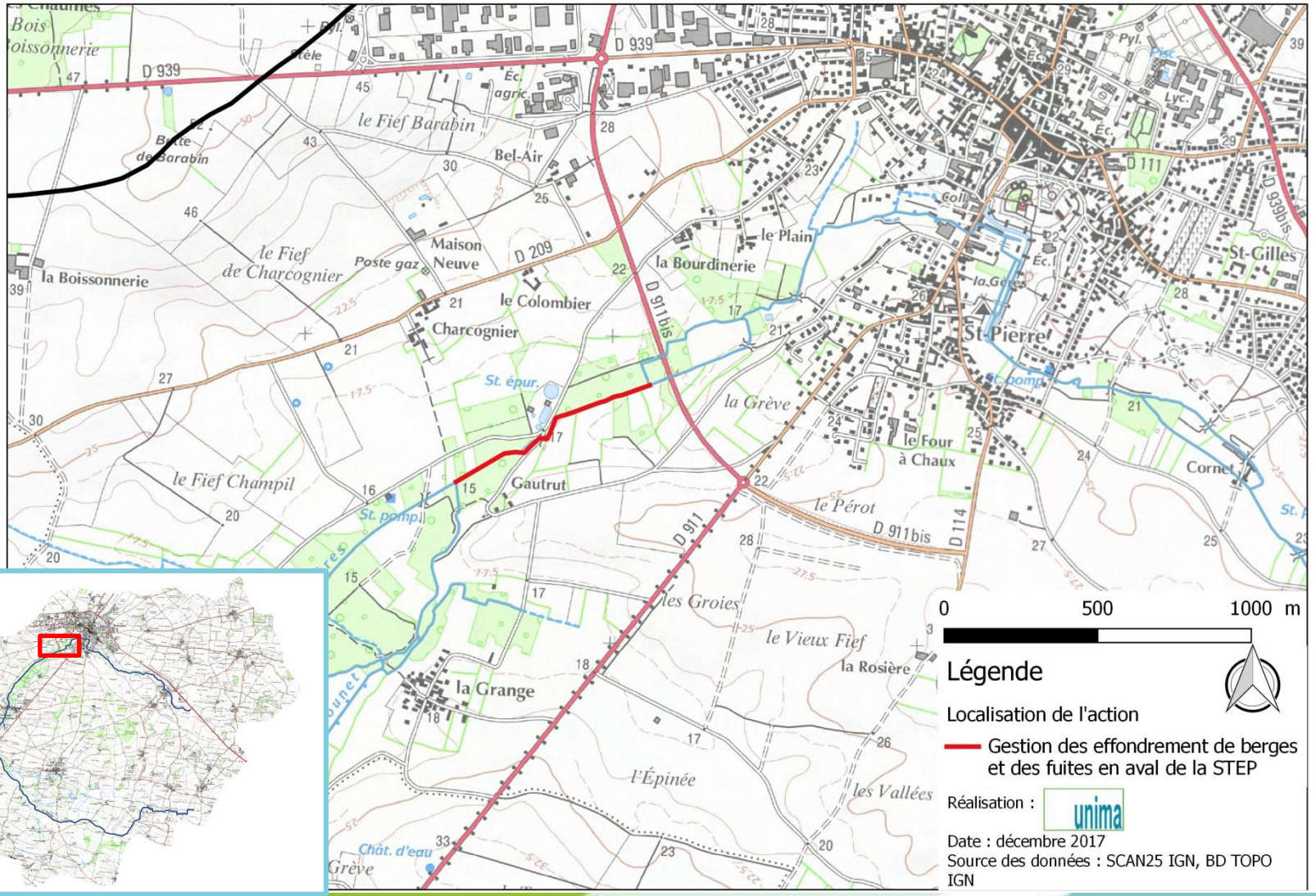

Détail des actions

10- OR25

OR 26 : Amélioration de la connaissance des zones humides et des tributaires

Priorité	Action	Type action	Etat	MO	Réalisation	DIG
Terminé	Inventaire des zones humides	réglementaire	Terminé	Cdc Aunis Sud	BE Hydroconcept + DCI environnement	NON

HYDRO CONCEPT

Environnement

OR 28 : Répartition des écoulements et de la libre circulation piscicole sur le complexe hydraulique du moulin de Tric-Trac et de la minoterie

Priorité	Action	Type action	Etat	MO	Réalisation	DIG
1	Etude de type projet et étude réglementaire pour les travaux d'effacement ou d'équipement des ouvrages de répartition (Tric-Trac, minoterie et moulin sur le Mounet en sortie de St-Germain-de-M.)	réglementaire	Pas lancé	SIAH/SMCA	En régie / ingénierie publique	OUI +autorisation (enquête publique) +droit d'eau du moulin
	Réalisation des aménagements permettant une meilleure répartition des écoulements et une restauration de la continuité écologique sur l'aval de l'axe Gères/Mounet	travaux	Pas lancé	SIAH/SMCA	Entreprise terrassement, restauration milieu aqua et création espaces publics	
	Suivi, évaluation (et entretien) des travaux permettant une meilleure répartition des écoulements et une restauration de la continuité écologique sur l'aval de l'axe Gères/Mounet	suivi	Pas lancé	SIAH/SMCA	Fédé pêche / BE privé	

12- OR28

• Contexte :

La Gères et le Mounet sont jalonnés par des ouvrages hydrauliques,
certains sont infranchissables ou difficilement franchissables pour l'Anguille.
Possiblilité de créer un linéaire permettant la circulation de l'anguille depuis la confluence de la Gères et la Devise jusqu'au bourg de St-Germain-de-M, grâce aux bras connectant la Gères et la Mounet.

• Objectif :

- restaurer la continuité piscicole au niveau du moulin de Tric-Trac (tenir compte droits d'eau du moulin)
- augmenter l'attractivité du bras de connexion Mounet/Gères à la Minoterie
- stratégie d'acquisition foncière entre la Gères et le Mounet en aval du bourg de St-Germain (cf. OR50)
- réaménager l'ouvrage de dérivation au niveau du moulin sur le Mounet en aval immédiat du bourg et augmenter l'attractivité de ce bras.

1) Etude-Projet et réglementaire :
   - Etude sur 1 an , à commencer l'année N.
   - Instruction réglementaire : 1 an
2) Travaux :
   - Travaux à réaliser sur 3 mois, si possible durant la période août-novembre (N+2)
3) Suivi :
   - Suivi des populations d'Anguille : une campagne pour l'état initial (N), une campagne après travaux (N+3), une deuxième campagne après travaux (N+5)

Détail des actions

ACTION : REPARTITION DES ECOULEMENTS POUR UNE LIBRE CIRCULATION PISCICOLE SUR LE COMPLEXE HYDRAULIQUE DE TRIC-TRAC ET DE LA MINOTERIE

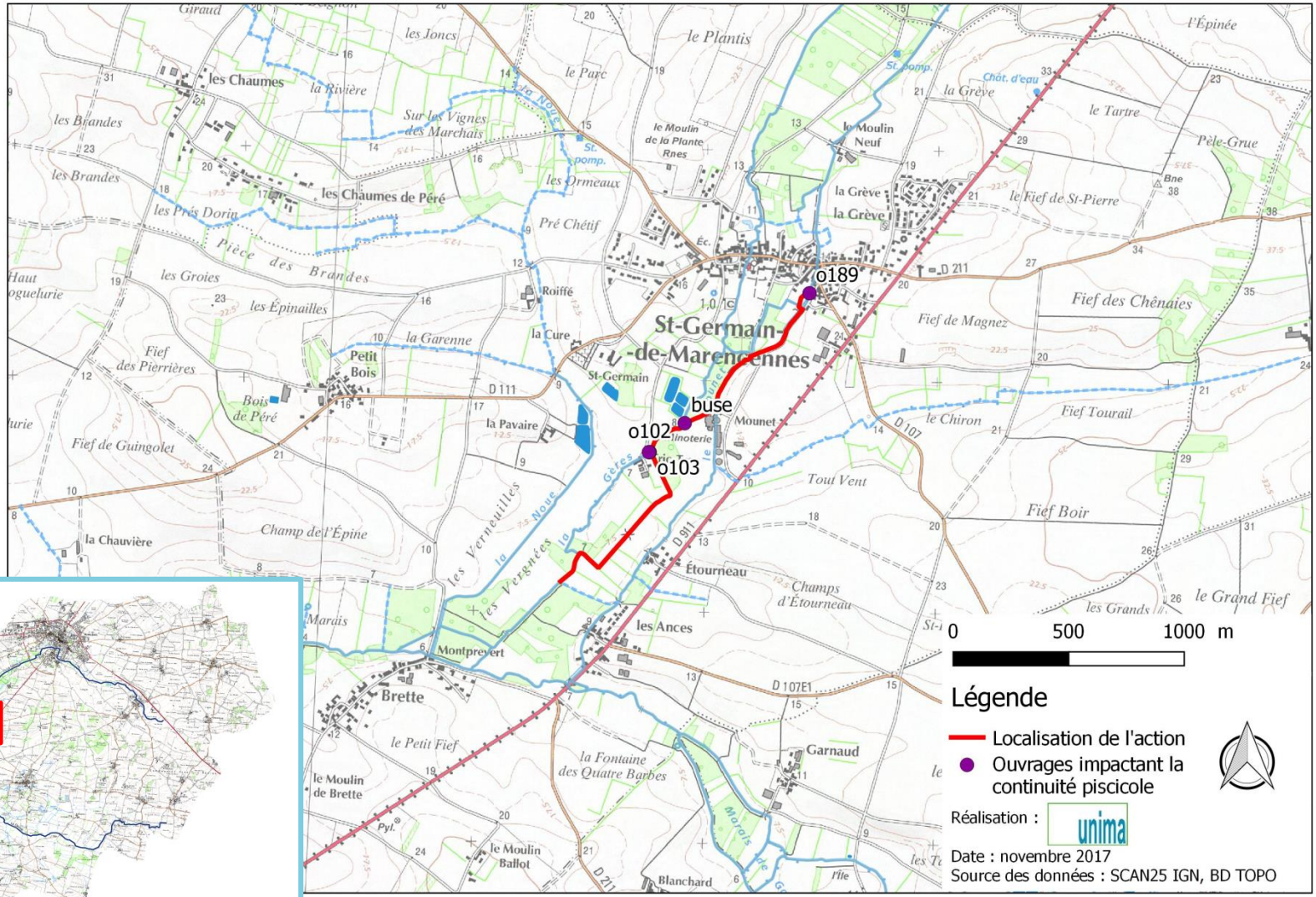

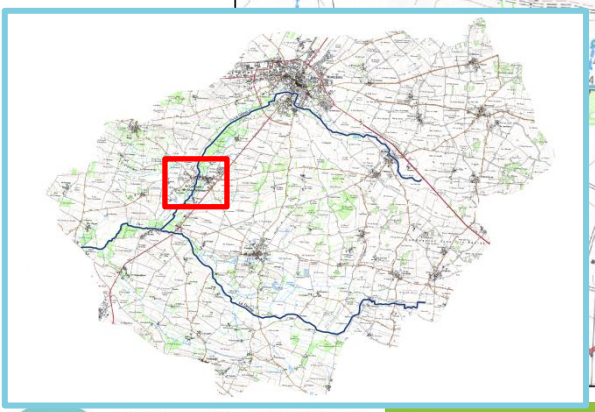

Détail des actions

12- OR28

ACTION : REPARTITION DES ECOULEMENTS POUR UNE LIBRE CIRCULATION PISCICOLE SUR LE COMPLEXE HYDRAULIQUE DE TRIC-TRAC ET DE LA MINOTERIE

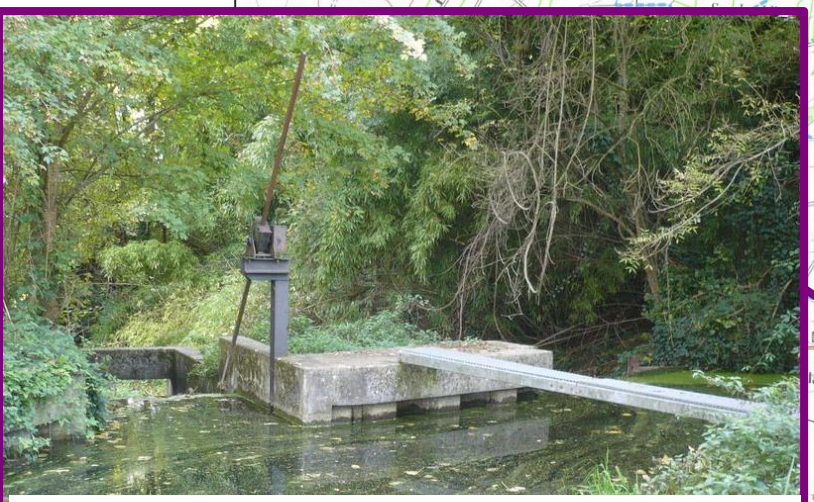

n°102 : clapet mobile / n°103 : barrage à madrier à Tric Trac

n°189 : Vanne bourg St-Germain de M.

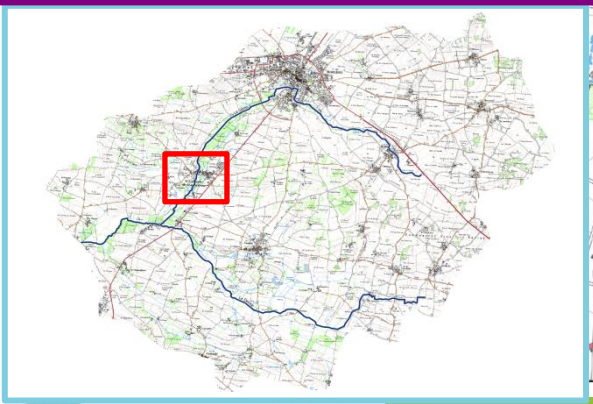

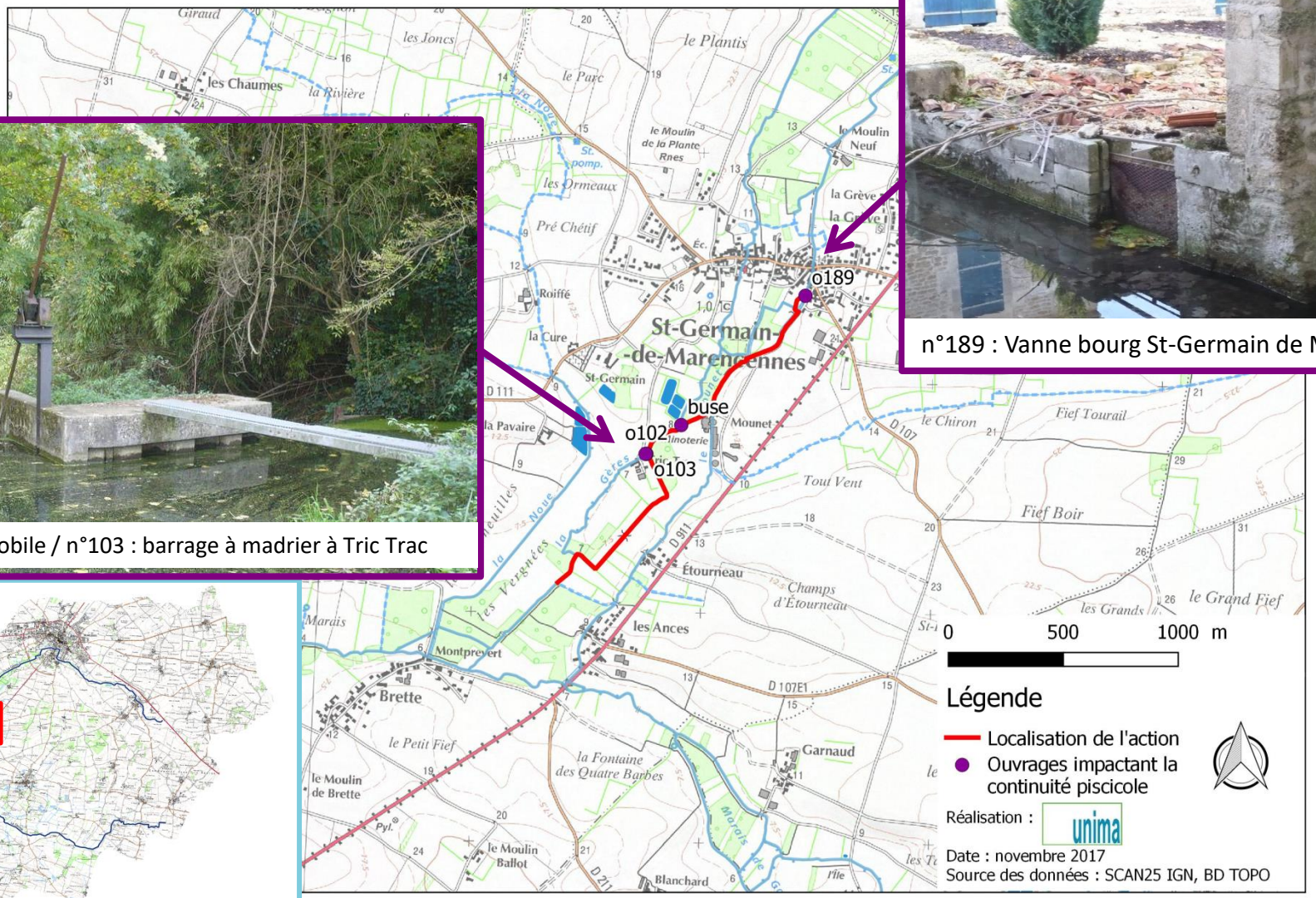

OR 29 : Gestion et réhabilitation de la vanne de Chaban

Priorité	Action	Type action	Etat	MO	Réalisation	DIG
2	Etude de type projet et étude réglementaire préalable à l'effacement de l'ouvrage	réglementaire	Pas lancé	SIAH	Ingénierie publique / BE privé	OUI +autorisation +autorisation préfectorale de pêche scientifique
	Retrait de la vanne	travaux	Pas lancé	SIAH	Entreprise terrassement, restauration milieu aqua et création espaces publics	
	Evaluation des impacts de l'effacement de la vanne de Chaban	suivi	Pas lancé	SIAH	En régie /Fédé pêche / BE privé	

- **Contexte :**

La vanne de Chaban constitue l'ouvrage bloquant le plus en aval du BV de la Gères -Devise.
Créé dans l'objectif de limiter l'incidence de la gestion du canal de Charras sur la Devise en période de réalimentation des marais du Nord Rochefort (période d'étiage),
il est majoritairement utilisé en surverse.
Des écoulements en sousverse sont parfois réalisés
lorsque les niveaux d'eau en amont sont hauts.

- **Objectif :**

Compte tenu du faible impact sur les usages alentours (maïs irrigué, peupleraie),
il est **proposé d'effacer l'ouvrage**, en procédant à un retrait de ses parties métalliques.

Détail des actions

1) Etude-Projet et réglementaire :
   - Etude sur 6 mois, l'année N.

2) Travaux :
   - Travaux sur 1 semaine, à réaliser à l'automne N+1.

3) Suivi :
   - Indicateur d'évaluation
   - Suivi hydromorphologique simple tous les 2 ans
   - Suivi des niveaux d'eau en aval (Gué Charreau) et en amont (clapet de la Chauvière)
   - Appropriation par les riverains (enquête de satisfaction)
   - Suivi des populations d'Anguille : une campagne pour l'état initial (N), une campagne après travaux (N+3), une deuxième campagne après travaux (N+5)

Détail des actions

ACTION : EFFACEMENT DE LA VANNE DE CHABAN

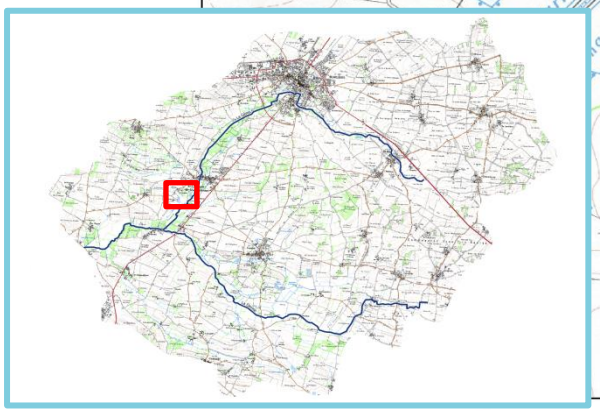

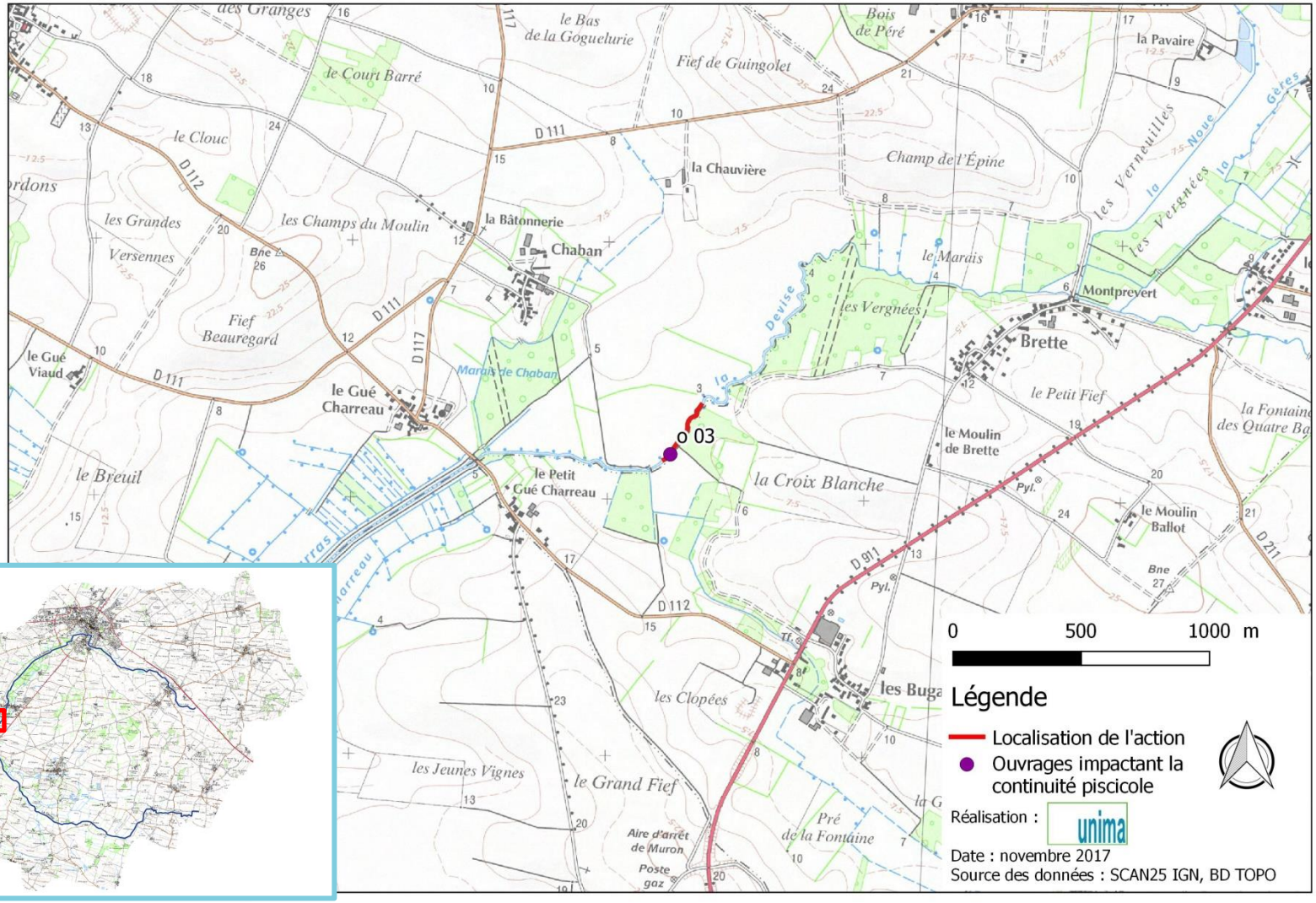

Détail des actions

13- OR29

n°03 : Vanne de Chaban

OR 30: Restauration de la continuité écologique sur les ouvrages sur la Devise

Priorité	Action	Type action	Etat	MO	Réalisation	DIG
1	Etude préalable à la restauration de la continuité écologique sur le clapet de la Chauvière	étude	Pas lancé	SMCA	Ingénierie publique / BE privé	OUI +Déclaration
	Etude de type projet et étude réglementaire pour la restauration de la continuité écologique au niveau du clapet de la Chauvière	réglementaire	Pas lancé	SMCA	Ingénierie publique / BE privé	
	Travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du clapet de la Chauvière	travaux	Pas lancé	SMCA	Entreprise terrassement, restauration milieu aqua et création espaces publics	
	Evaluation des impacts de la restauration de la continuité écologique du clapet de la Chauvière	suivi	Pas lancé	SMCA	En régie /Fédé pêche / BE privé	

14- OR30

- **Contexte :**

La restauration de la continuité piscicole sur la Devise s'intéresse aux 3 ouvrages suivants :

- **la vanne de Chaban** (cf. OR29)
- **le clapet de la Chauvière**
- **l'ouvrage de Brette**

(déjà aménagé pour son franchissement par l'Anguille).

Le clapet de la Chauvière est maintenu en position basse depuis plusieurs années pour observer le résultat de cette position peu impactante pour la continuité sur l'hydromorphologie et l'hydraulique.

L'effacement vanne de Chaban (cf. OR29) aura un impact sur la ligne d'eau amont jusqu'au pied du clapet *(alimentation marais de Rochefort => diminution hauteur de chute abaissement niveau eau aval => augmentation hauteur chute)*

- **Objectif :**

- Etudier les possibilités de **restaurer la libre circulation piscicole au niveau du clapet** selon plusieurs scénarii (effacement, équipement, contournement) et leurs impacts sur l'hydromorphologie et l'hydraulique.

Détail des actions

1) Etude préalable à la restauration écologique :
   - Analyse des impacts de **trois scenarii** :
     - effacement,
     - aménagement
     - contournement.
   - Phase 1 : identification des enjeux (hydraulique, continuité piscicole pour l'Anguille, continuité sédimentaire, activités liées à l'ouvrage, attachement historique, etc.).
   - Phase 2 : esquisse des solutions et de leurs impacts sur les enjeux
   - Phase 3 : avant-projets (descriptifs détaillés, schémas, estimation coûts, modalité réalisation).
   - **Choix du scénario**
   - Etude sur 6 mois, l'année N+1.

2) Etude de type projet et étude réglementaire pour préparer les travaux
   - Etude sur 6 mois, l'année N+2

3) Travaux selon le sénario retenu :
   - Durée à déterminer. Travaux à réaliser en N+3.

3) Suivi :
   - Suivi hydromorphologique simple tous les 2 ans
   - Appropriation par les riverains (enquête de satisfaction)
   - Suivi des populations d'Anguille : une campagne pour l'état initial (N), une campagne après travaux (N+3), une deuxième campagne après travaux (N+5)

ACTION : RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE AU NIVEAU DU CLAPET DE LA CHAUVIERE

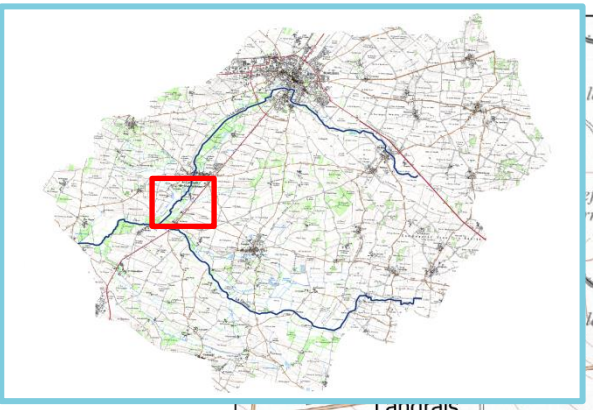

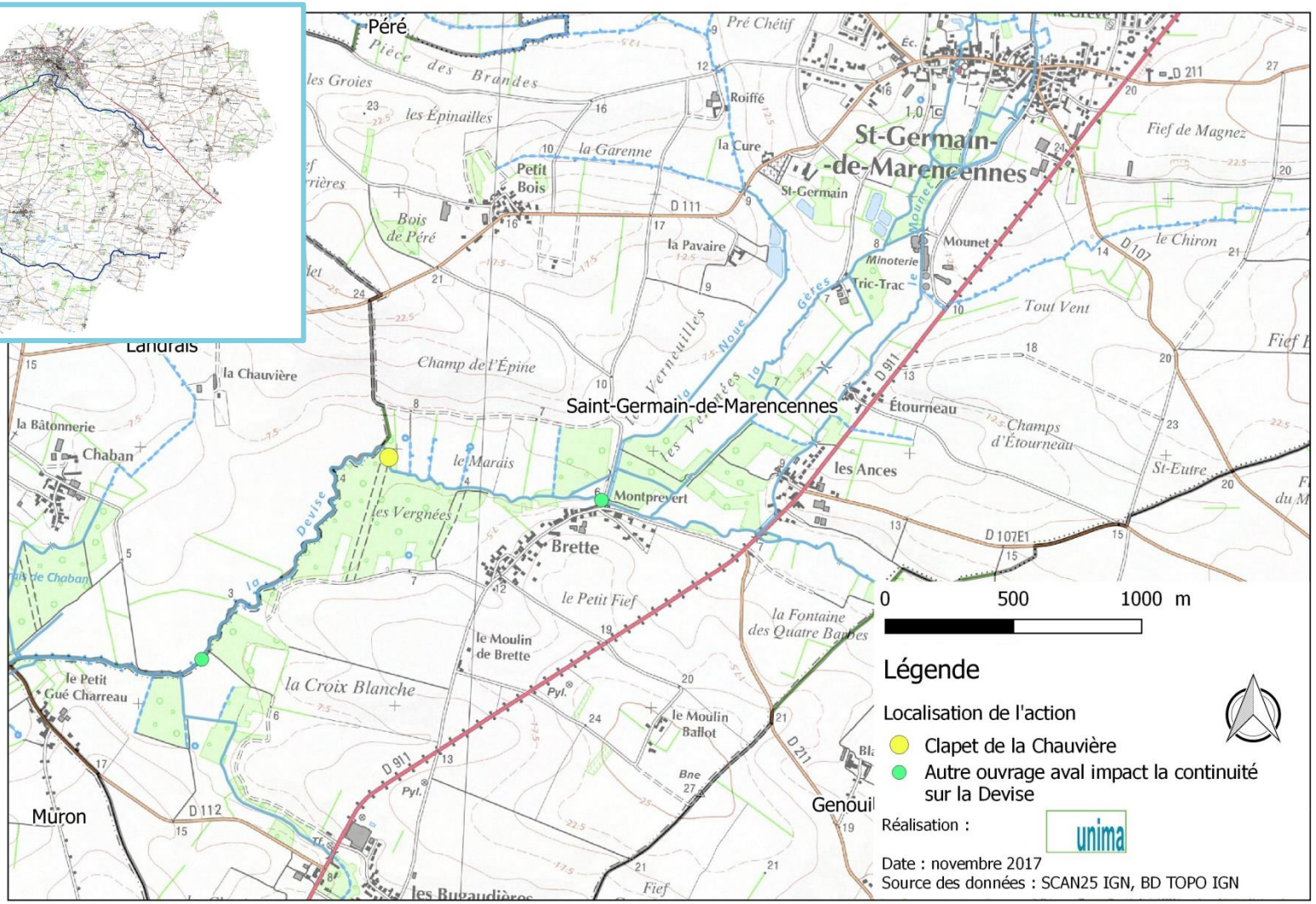

Détail des actions

ACTION : RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE AU NIVEAU DU CLAPET DE LA CHAUVIERE

N°03 : Vanne de Chaban

N°04 : Ouvrage de la Chauvière

Ouvrage N°04

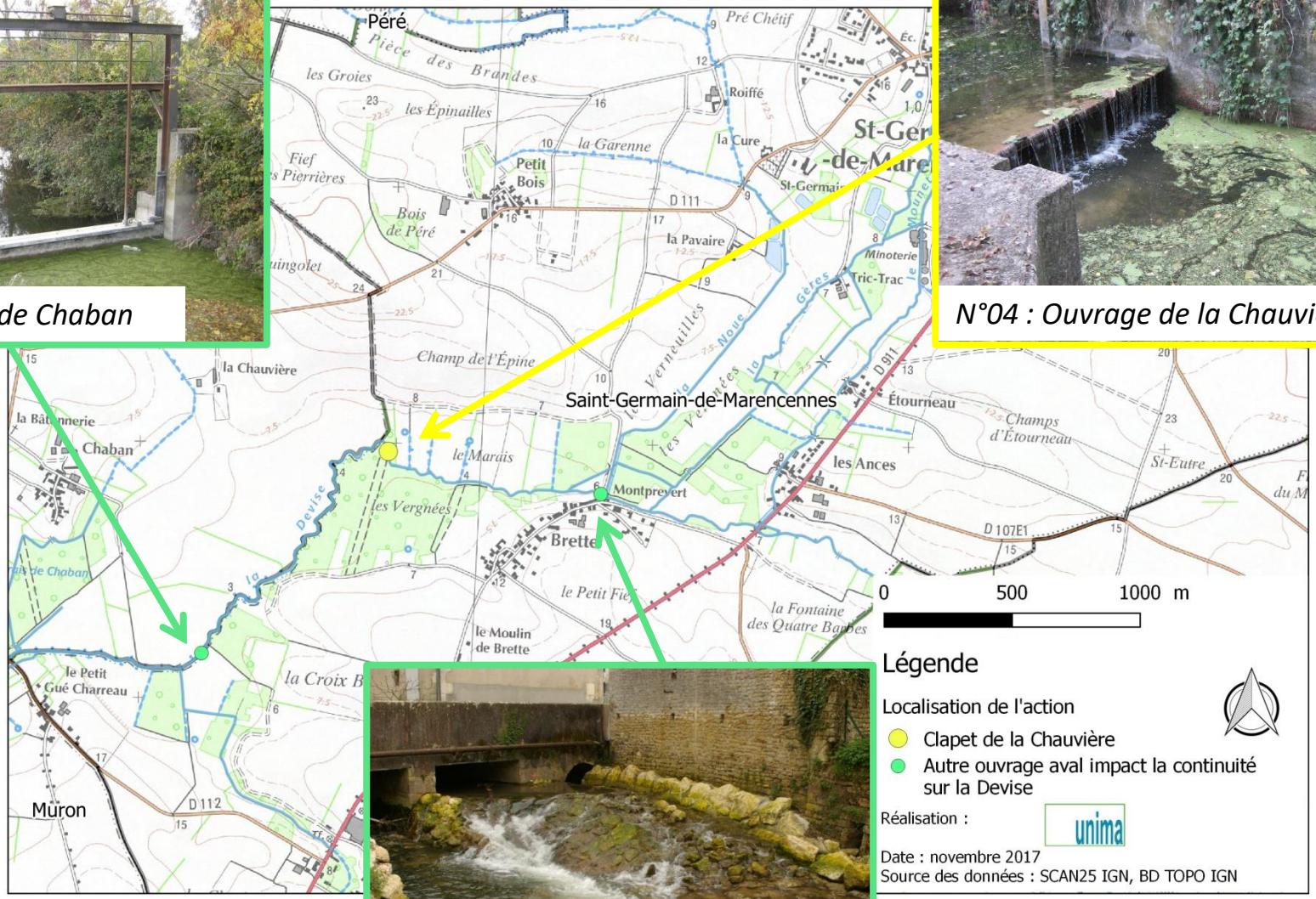

N°06 : Ouvrage de Brette

OR 36 : Sensibilisation de la population sur les bonnes pratiques en lien avec les milieux aquatiques et les zones humides

Priorité	Action	Type action	Etat	MO	Réalisation	DIG
2	Intégrer la problématique "cours d'eau" dans une lettre d'information	Communication	Pas lancé	SMCA	SMCA assité prestataire ext	/
	Editer un guide du riverain du bassin de la Gères et la Devise	Communication	Pas lancé	SMCA	Prestataire ext	
	Réaliser des actions auprès des scolaires	Communication	Pas lancé	SMCA	Prestataire ext ou SMCA	
	Organiser des journées de sensibilisation sur le terrain	Communication	Pas lancé	SMCA	SMCA	
	Organiser des journées "retours d'expériences"	Communication	Pas lancé	SMCA	SMCA	
	Mettre en place des panneaux routiers d'information	Communication	Pas lancé	SMCA	Prestataire ext	
	Créer et animer un site internet pour le SMCA	Communication	Pas lancé	SMCA	Prestataire ext	
	Installation de panneaux de communication	Communication	Pas lancé	SMCA	Prestataire ext en partenariat avec SMCA	

03 Détail des actions

15- OR36

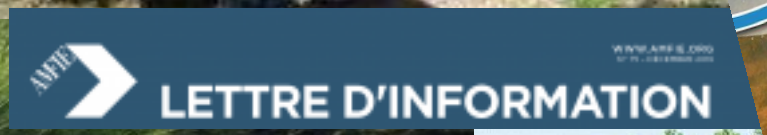

OR 38 : Restauration des douves de Surgères et gestion hydraulique au cœur de la ville

Priorité	Action	Type action	Etat	MO	Réalisation	DIG
A part	Etude de programmation pour la restauration du complexe hydraulique des Douves et en amont +intégration paysagère	étude	Pas lancé	ville et SMCA	Ingénierie publique / BE privé	OUI A PART +autorisation +Déclaration +modification état ou aspect site inscrit ou classé
	Etude de type Projet et étude réglementaire pour la restauration du complexe hydraulique des Douves et en amont +intégration paysagère	réglementaire	Pas lancé	ville et SMCA	Ingénierie publique / BE privé	
	Travaux de restauration du complexe hydraulique des Douves et en amont +intégration paysagère	travaux	Pas lancé	ville et SMCA	Entreprise terrassement, restauration milieu aqua et création espaces publics	
	Suivi, évaluation (et entretien) des travaux de restauration du complexe hydraulique des Douves et en amont +intégration paysagère	suivi	Pas lancé	ville et SMCA	En régie /Ingénierie publique	

NB : proposition de traiter cette action à part des autres notamment sur aspect réglementaire (DIG /DLE) (discussion avec la DDTM).
Concerne la commune de Surgères, le SMCA viendra en appui.

Détail des actions

• Contexte :

Les Douves du Château de Surgères sont alimentées par la Gères, dont les débits sont eux-mêmes réalimentés de manière artificielle par un forage en amont.

A partir de la station de pompage, la Gères présente un lit mineur et des berges homogènes très peu propices à la vie aquatique et n'est pas mise en valeur du point de vue paysager.

• Problème :

- En année sèche, interdiction (arrêté prefectoral) de réalimenter par le captage => **assèchement** du cours d'eau et des Douves (aspect visuel négatif, surtout en site classé).
- **Envasement** important (1m), donc peu d'eau l'été non propice à la vie aquatique. Réglementairement, les Douves sont considérées comme une partie de « cours d'eau » => procédures d'autorisation pour curage.
- **Berges en mauvais état** nécessite un confortement.
- **Rejet pluvial** directement dans les Douves.
- Parc du Château est un **site classé** (fort potentiel en cours de valorisation : exemple parking)
- Situé en **zone inondable** (tenir compte pour les aménagements).

• Objectif :

- Etude de programmation pour définir les aménagements et la nouvelle gestion hydraulique à mettre en œuvre ainsi que l'intégration paysagère de l'eau dans cet espace public.

Détail des actions

1) Etude programmation:
   - Repenser le fonctionnement hydraulique de la Gères, du plan d'eau et des Douves
   - Mener de manière concertée avec la ville de Surgères
   - Plusieurs points devront être solutionnés :
     - Modalités de déconnection des Douves avec le reste du réseau hydraulique
     - Modalités de réalimentation des Douves
     - Gestion / pollution des eaux pluviales arrivant actuellement dans les Douves
     - Restauration hydromorphologique de la Gères et intégration paysagère des aménagements
     - Devenir du plan d'eau
     - Modalités de gestion hydraulique (cotes de gestion et manœuvres d'ouvrages)
     - Définition d'un programme d'entretien différencié.
   - Etude sur 12 mois, à réaliser d'ici fin N+1

2) Etude de type projet et étude réglementaire
   - Etude sur 9 mois, à réaliser d'ici fin N+2
   - Instruction réglementaire : 1 an (d'ici fin N+3)

3) Travaux :
   - Travaux sur 2 ans, à engager à partir de N+3

4) Suivi :
   - Appropriation par les citoyens : une enquête en N+5
   - Evolution des aménagements : une fois par an pendant 4 ans, après travaux
   - Entretien : une fois tous les 3 ans, après travaux

Détail des actions

ACTION : ETUDE PREALABLE A LA RESTAURATION DU COMPLEXE HYDRAULIQUE DES DOUVES DE SURGERES COUPLEE A LA RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DE LA RIVIERE AVEC SON INTEGRATION PAYSAGERE

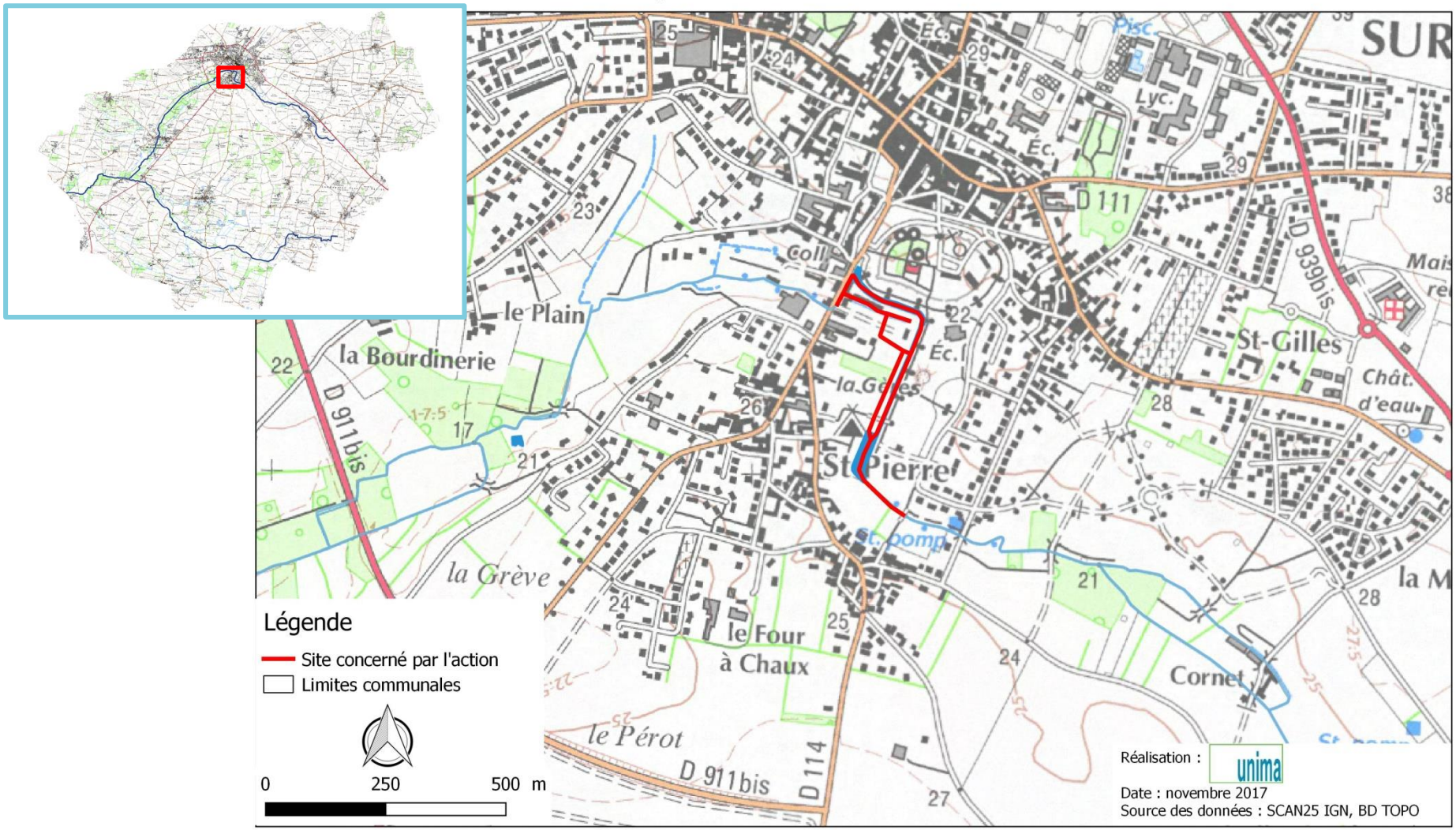

Détail des actions

16- OR38

OR 39 : Amélioration du cadre paysager de St-Mard en lien avec la Gères, notamment dans le village

Priorité	Action	Type action	Etat	MO	Réalisation	DIG
2	Plantation le long de la Gères à St-Mard	travaux	Pas lancé	SMCA	Entreprise réinsertion / Paysagiste	OUI
	Suivi des plantation le long de la Gères à St-Mard	suivi	Pas lancé	SMCA	En régie	

Détail des actions

- Contexte :

En aval de St-Mard, la Gères présente un tracé rectiligne sans ripisylve sur environ 400 m.
Elle est bordée par deux parcelles en grandes cultures.
Pour améliorer le cadre paysager localement, il est proposé de planter une ripisylve.

Pour faire le lien avec les autres actions (concordance) :
Proposition d'une renaturation / recalibration du cours d'eau dans le cadre de la zone d'expansion de crue OR n°20 + coupler avec OR n°50 « achat foncier »)

1) Travaux :
   - Plantation une ripisylve en rive gauche de la Gères(400 ml/ 3 plants sur 5 ml)
   - Essences locales et variées
   - Plantation à l'automne N+1, sur deux semaines

2) Suivi
   - Enquête de satisfaction auprès des habitants de St-Mard sur leur perception des travaux réalisés (plantation).
   - Suivi à réaliser 3 ans après les plantations

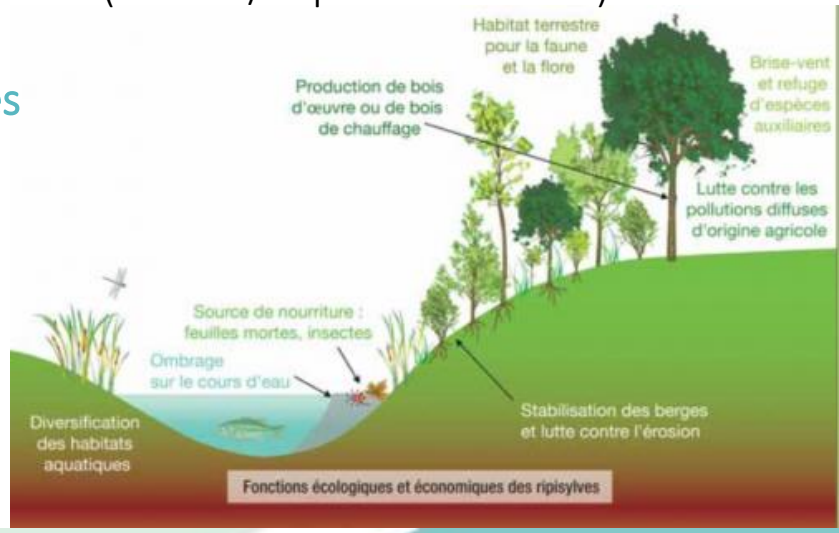

Détail des actions

ACTION : MISE EN VALEUR DES ABORDS DE ST-MARD : PLANTATION D'UNE RIPISYLVE LE LONG DE LA GERES

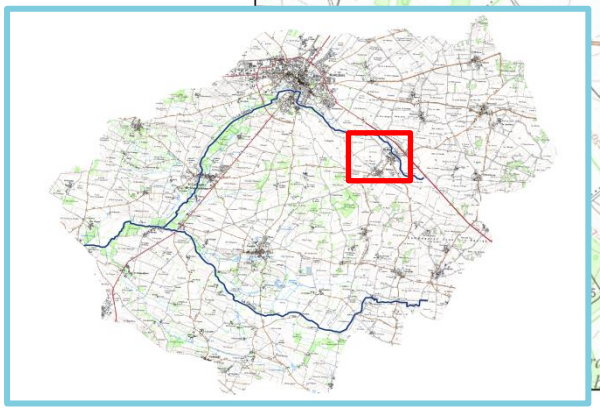

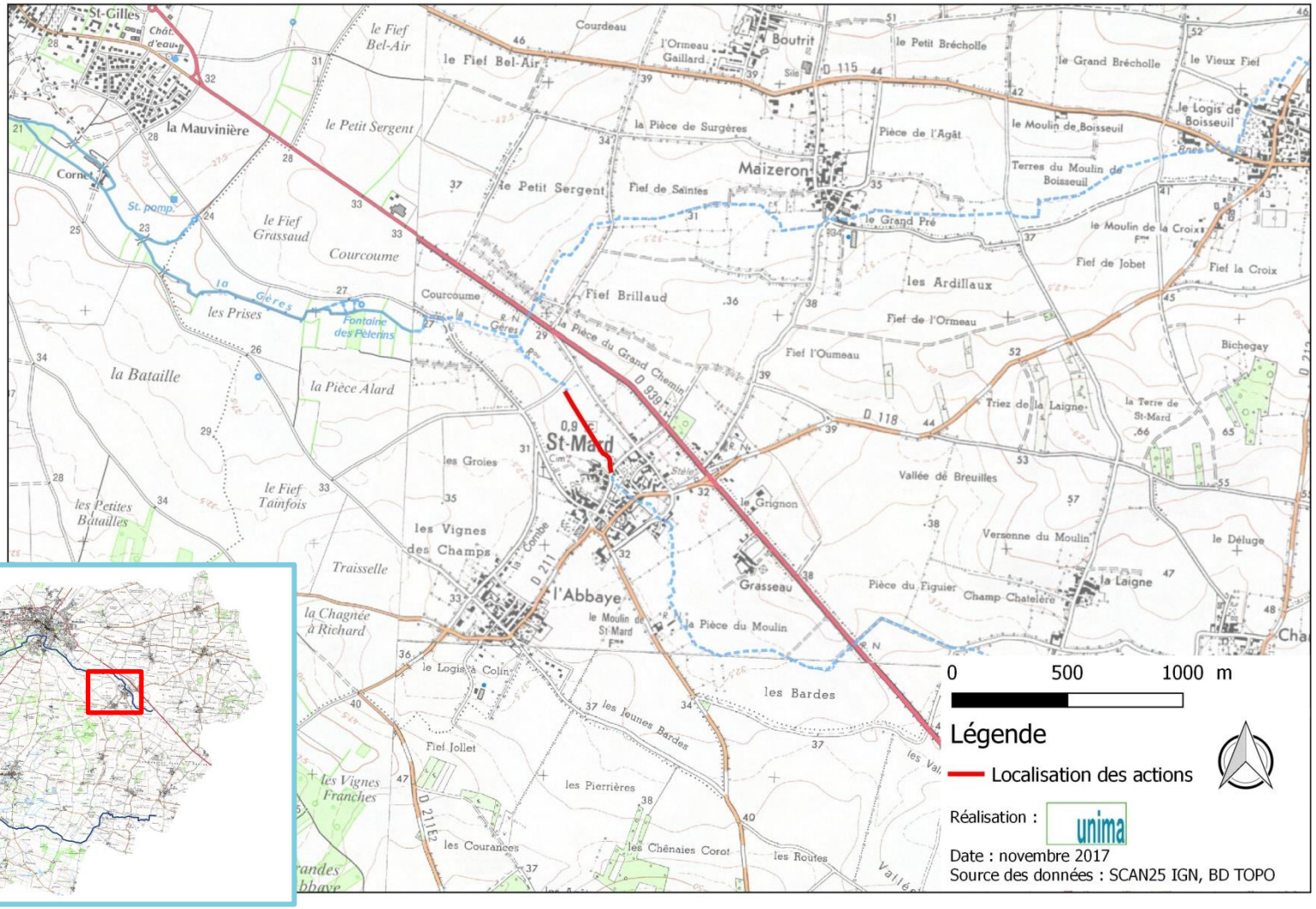

OR 42 : Gestion de massifs de Renouée du Japon sur le Mounet et la Gères

Priorité	Action	Type action	Etat	MO	Réalisation	DIG
2	Traitement d'élimination selon un protocole de bouturage de saules à forte densité	travaux	Pas lancé	SMCA	Ingénierie publique / ORENVA	OUI
	Suivi du traitement d'élimination de la Renouée du Japon	suivi	Pas lancé	SMCA		

Détail des actions

- **Contexte :**

- Aujourd'hui, la structure d'insertion locale gère les foyers de renouée du Japon par une coupe annuelle, ainsi la fructification est limitée.

- 8 foyers ont été identifiés lors du diagnostic (Diagnostic à mettre à jour).

- Le risque => dissémination importante à partir de quelques foyers.

- Plante héliophile (sensible au manque de lumière)

- Technique utilisée : confiner puis épuiser les foyers de renouée du Japon par ombrage...

Renouée du Japon

Détail des actions

1) Travaux de traitement d'élimination des foyers de la renouée du Japon :

- Criblage de la terre pour éliminer une partie des rhizomes ;
- Pose d'un géotextile étanche à la lumière ;
- Plantation à forte densité de saules de boutures de 1, 5 m
- de hauteur (l'objectif étant de priver le sol de la lumière) ;
- Incinération des rhizomes ;
- Enlèvement de la bâche au bout de quelques années.

2) Suivi

- Pourcentage de rejets de renouée du Japon sur les foyers traités
  (tous les ans pendant 3 ans puis une fois tous les 3 ans soit 5 suivis sur 10 ans.)
- Apparition de nouveaux foyers *(référent : technicien de rivières)*.
  5 suivis sur 10 ans, à partir de l'année N+1

Criblage

Géotextile

Plantation de saules

Détail des actions

ACTION : GESTION DE LA RENOUEE

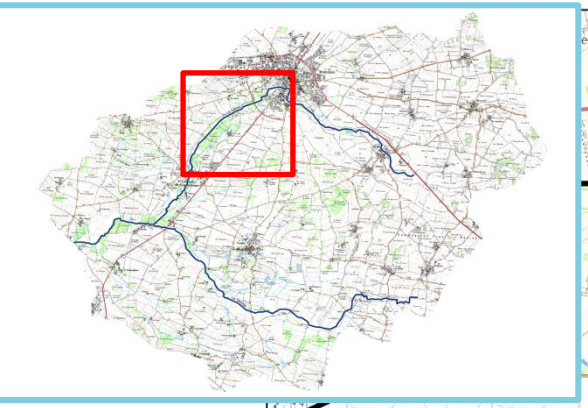

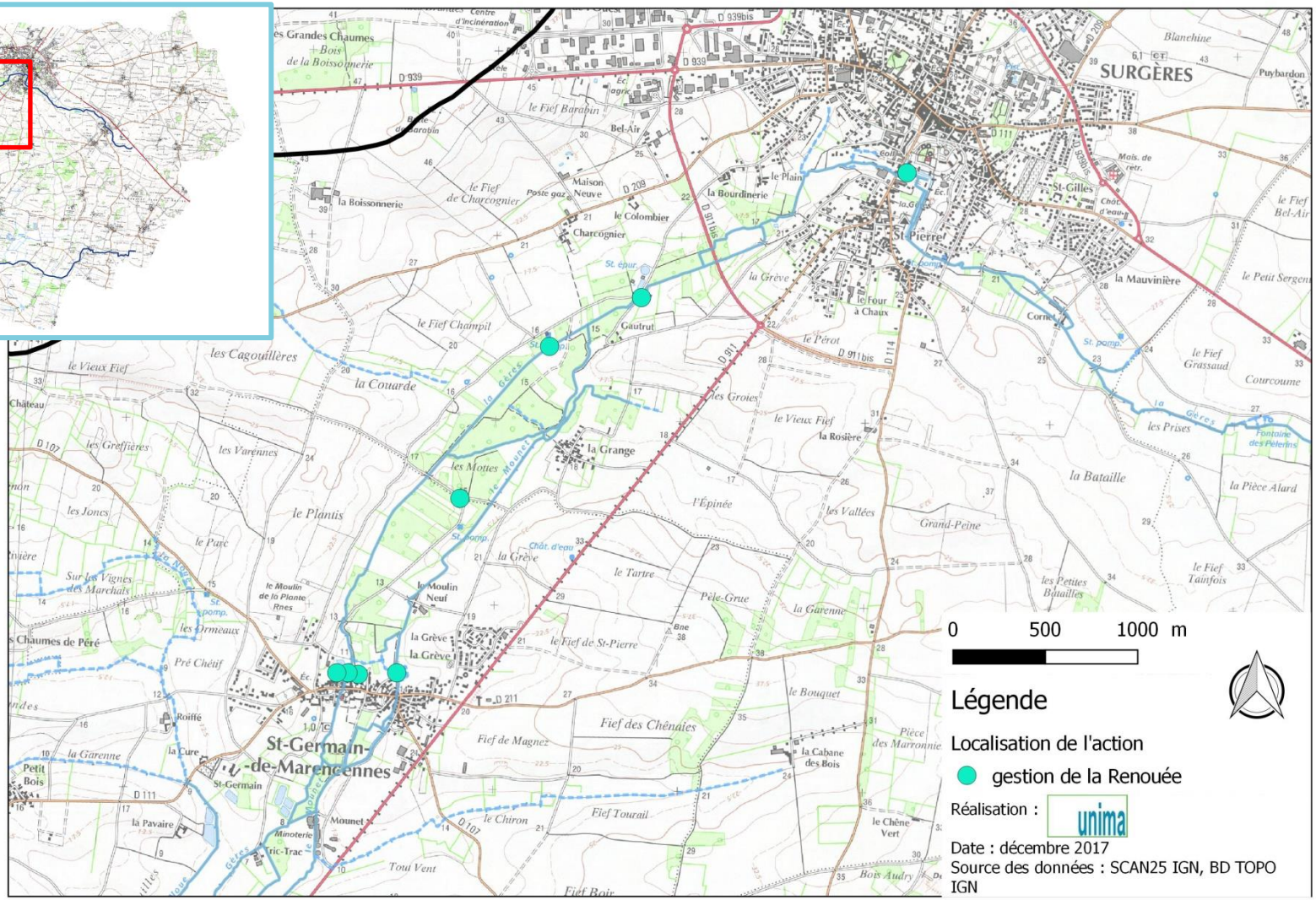

OR 43 : Gestion de la Jussie sur l'aval de la Devise et sur la Noue

Priorité	Action	Type action	Etat	MO	Réalisation	DIG
A poursuivre	Arrachage annuel combiné de la Jussie (2 campagnes)	travaux	Déjà lancé	SMCA	Ingénierie publique / ORE / FMA	OUI
	Suivi de la colonisation de la Jussie	suivi	A faire	SMCA	En régie / ingénierie publique	

OR 43 : Gestion de la Jussie sur l'aval de la Devise et sur la Noue

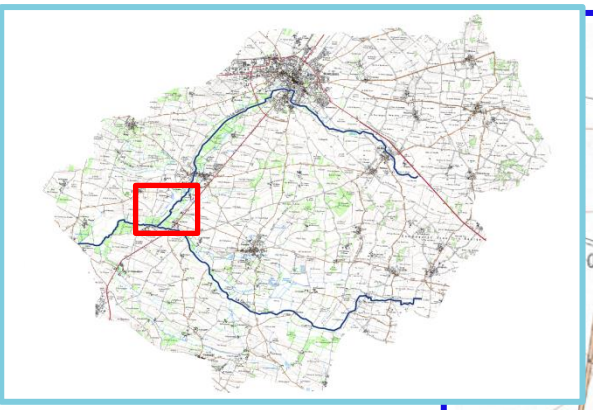

Estimation du volume de jussie total :

70 m3 soit 49 T (7 bennes) à acheminer au centre de compostage de Chambon (7 km)

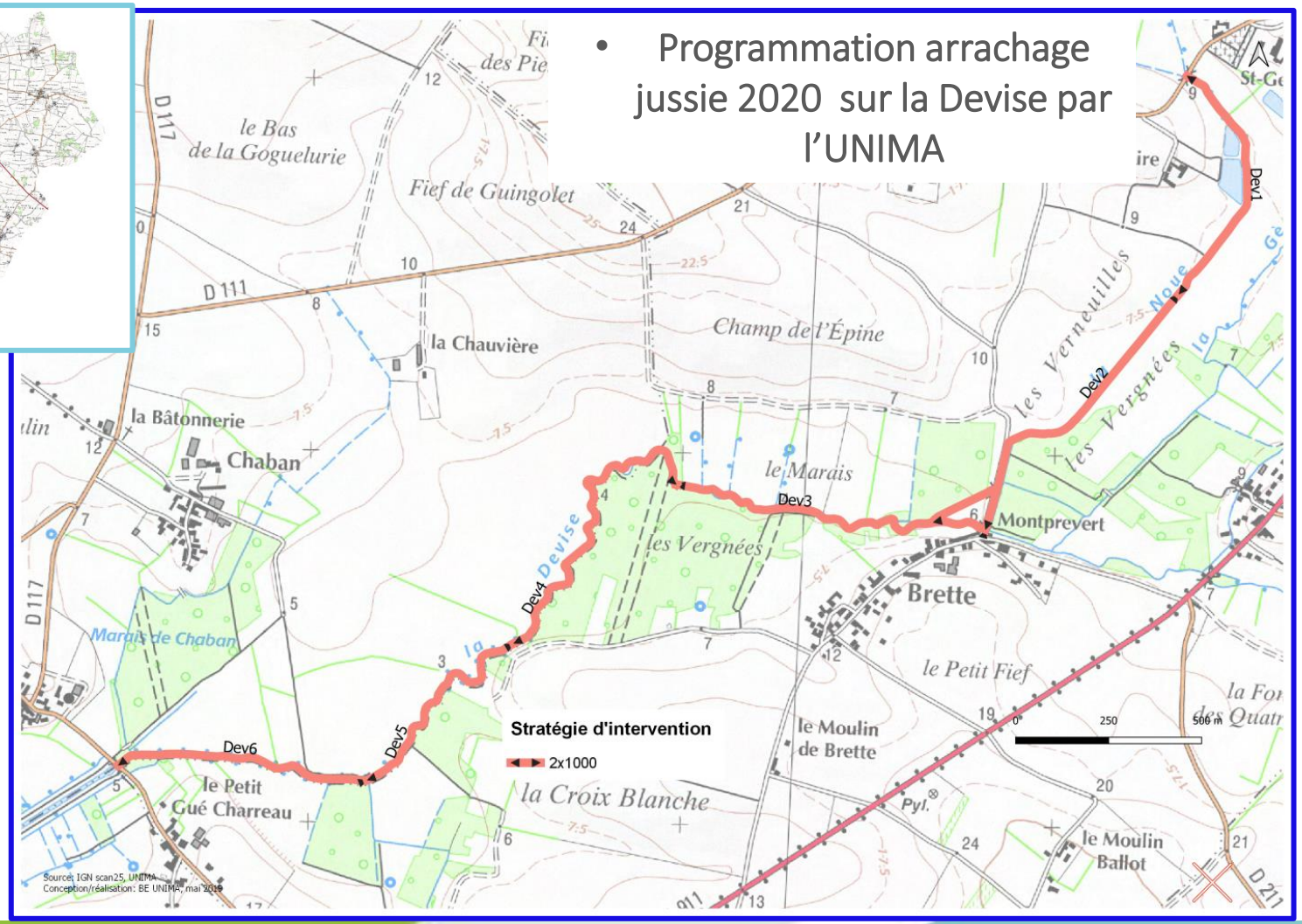

OR 50 : Mise en place d'une stratégie foncière

Priorité	Action	Type action	Etat	MO	Réalisation	DIG
1 et 2	Réaliser une stratégie foncière, en partenariat avec la stratégie ENS du Département	acquisition	Pas lancé	SMCA + CD17 + Commune +CdC aunis sud	ENS	OUI
	Réaliser une stratégie foncière GEMAPI	acquisition			Opérateur foncier	

20- OR50

- **Contexte :**

Plusieurs actions prévues dans le programme d'actions intègrent des aménagements dans les lits majeurs des cours d'eau.
Une maîtrise foncière sur ces secteurs faciliterait leur mise en œuvre.

<u>Proposition de 3 solutions foncières complémentaires</u> :

- Une stratégie d'acquisitions foncières des structures compétentes localement ou d'échanges fonciers ;
- Politique des **ENS** « Espaces Naturels Sensibles » du Département ;
- **ORE** « obligations réelles environnementales » : permet aux propriétaires de biens immobiliers qui le souhaitent de mettre en place une protection environnementale sur leur bien.

OR 51 : Animation du programme d'action

Priorité	Action	Type action	Etat	MO	Réalisation	DIG
Terminé	Créer un poste de technicien de rivières 2018	animation	Fait	SIAH/SMCA	En régie	/
	Créer un poste de technicien de rivières 2019-2022	acquisition				

Recrutement du poste de Mme NICOU Margaux en janvier 2020.

04 Echange

Validation des actions

- Après ce passage en revue des actions y a-t-il des remarques / questionnnements / modification de la priorité des actions ?

N°	Orientation n°	Description	Priorité proposée	Priorité de la commission géographique
1	OR11	Réalisation de suivis complémentaires à la station de référence	1	
2	OR13	Entretien de la ripisylve et traitement des embâcles	En cours	
3	OR14	Plantation de ripisylve sur les secteurs qui en sont dépourvus	1	
4	OR16	Réalisation d'une étude sur les liens entre nappe, alimentation du marais nord, ZH et cours d'eau, à l'échelle des marais Nord de Rochefort	1	
5	OR19	Entretien des ouvrages de répartition entre la Gères et la Mounet, d'écrêtage de St-Germain-de-M.	1	
6	OR20	Protection contre les inondations en amont de Surgères	1	
7	OR22	Protection contre les inondations aux Rues	2	
8	OR23	Confortement des érosions de berges sur le Mounet, le long de la voie communale	2 ou 3	
9	*OR24*	*Gestion de la fuite du cadre sur le Mounet amont de St-Germain-de-M.*	*A revoir*	
10	OR25	Gestion de l'effondrement de la voie et érosions de l'ouvrage de la STEP	1	
11	OR26	Amélioration de la connaissance des zones humides et des tributaires	Achevé	
12	OR28	Répartition des écoulements et de la libre circulation piscicole sur le complexe hydraulique du moulin de Tric-Trac et de la minoterie	1	
13	OR29	Gestion et réhabilitation de la vanne de Chaban	2	
14	OR30	Restauration de la continuité écologique sur 6 ouvrages sur la Devise	1	
15	OR36	Sensibilisation de la population sur les bonnes pratiques en lien avec les milieux aquatiques et ZH	2	
16	*OR38*	*Restauration des douves de Surgères et gestion hydraulique au cœur de la ville*	*A part*	
17	OR39	Amélioration du cadre paysager de St-Mard en lien avec la Gères, notamment dans le village	2	
18	OR42	Gestion de massifs de Renouée du Japon sur le Mounet et la Gères	2	
19	OR43	Gestion de la Jussie sur l'aval de la Devise et sur la Noue	En cours	
20	OR50	Mise en place d'une stratégie foncière	1 et 2	
21	OR51	Animation du programme d'action	Achevé	

05 Suite à donner

Avant de lancer les actions, il est nessaire pour certaines d'entres elles de réaliser :

- une DIG (Déclaration d'Intérêt Général) : (16 actions concernées / 21)

La loi sur l'eau permet à un maître d'ouvrage public d'intervenir sur les propriétés privées pour réaliser l'étude, l'exécution et/ou l'exploitation de travaux sous condition qu'ils présentent un caractère d'intérêt général ou d'urgence et visent l'aménagement et la gestion de l'eau.

- un DLE (Dossier Loi sur l'EAU) :

La procédure de dossier « loi sur l'eau » relative à la nature des travaux engagés dans un cours d'eau concerne les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) qui ont un impact potentiel important sur les milieux et la sécurité publique. Selon les dangers qu'ils représentent et la gravité de leurs effets, ils peuvent être soumis à :

*(A) **Autorisation** : procédure approfondie d'instruction avec enquête publique et conclue par un arrêté d'autorisation ;*

*(D) **Déclaration** : procédure simple d'instruction sans enquête publique et conclue par un récépissé de déclaration avec possibilité de refus de réalisation des travaux.*

06 Conclusion

Ce n'est qu'une fois ces procédures réglementaires mises en places que les actions pourront être lancées :

1. Réalisation du dossier *(6 mois)*
2. Délais d'instruction *(6 mois à 1 an après réalisation du dossier).*

2020	2021	2022
Réalisation dossier	Instruction DIG / DLE	Lancement des actions

Au total, il faut compter **18 mois** avant le lancement des actions (début 2022).

Etudier la possibilité de confier une partie à un bureau d'étude.

-Estimation faite fin 2018 (à la fin du PPG) par l'UNIMA à 10 000 euros-

Merci de votre participation

SYNDICAT MIXTE DE LA CHARENTE AVAL

Parc des Fourriers
3 avenue Maurice Chupin
CS 50224
17304 ROCHEFORT CEDEX
05 46 82 17 80

Carlos ORIGLIA

Responsable administratif et financier

c.origlia@agglo-rochefortocean.fr

Tél : 05 16 84 37 24
Port : 07 72 13 55 34

Nicolas GUITTOT

Animateur BV Marennes

c.guittot@charente-aval.fr

Tél : 05 16 84 37 34
Port : 07 52 67 84 20

Margaux NICOU

Animatrice BV Gères-Devise et Arnoult-Bruant

m.nicou@charente-aval.fr

Tél : 05 16 84 37 33
Port : 06 08 47 87 69

Syndicat Mixte Charente Aval

3, avenue Maurice Chupin

Parc des Fourriers

17300 ROCHEFORT

Tel : 05.46.82.17.80